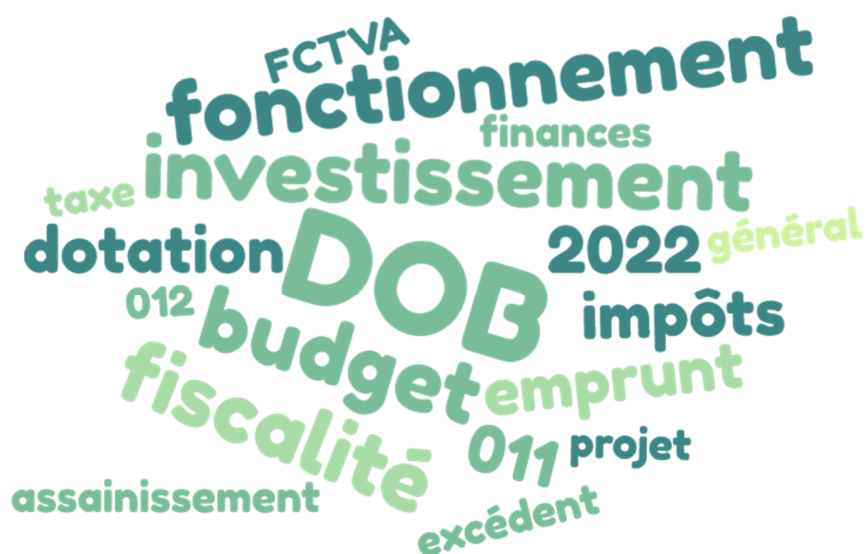




Rapport d'Orientations Budgétaires 2026



Préambule	3
I - Le contexte institutionnel économique et social de la Commune.....	4
II - Le cadre de l'élaboration du budget 2026	5
A. Les grands principes budgétaires	5
B. Le compte financier unique	5
C. Les principales mesures du projet de loi de finances 2026.....	5
1. La fiscalité locale	6
2. Les transferts financiers de l'Etat.....	8
3. Les dotations d'investissement de l'Etat	8
4. Les mesures relatives aux indicateurs financiers.....	9
5. Dispositif de soutien fiscal aux territoires ruraux : France Ruralité Revitalisation	10
D. Le contexte budgétaire et financier local	11
1. Sur le plan budgétaire	11
2. Sur le plan financier	11
3. L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement	16
4. L'évolution des recettes d'investissement.....	18
5. Evolution du résultat de fonctionnement.....	19
6. L'évolution de l'épargne.....	20
7. La dette.....	20
8. Le fonds de roulement.....	21
9. Quelques données chiffrées.....	22
10. Bilan pluriannuel des subventions d'équipement.....	25
III - Les Orientations budgétaires 2026	26
A. Les priorités des budgets.....	26
B. Budget général	27
1. Les dépenses réelles de fonctionnement	27
2. Les recettes réelles de fonctionnement.....	36
3. Les dépenses d'Investissement.....	44
4. Les recettes d'Investissement.....	53
C. Budget annexe cellules commerciales Le Verdon	55

Préambule

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Dans les communes de plus de 3500 habitants ce DOB doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de la stratégie financière et fiscale.

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit présenter :

- Les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolutions retenues ;
- L'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature...
- Les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le Département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public.

I - Le contexte institutionnel économique et social de la Commune

Située à 25 kms du centre-ville de Nantes, la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine compte 3709 habitants en 2026.

La Commune dispose des équipements structurants suivants :

- un complexe sportif comptant une salle de sport, une halle sportive, deux terrains de football dont un terrain synthétique, deux terrains de tennis extérieurs et un city stade,
- un ensemble de trois salles polyvalentes dont l'une accueille actuellement une bibliothèque,
- un théâtre ayant fait l'objet d'une rénovation importante en 2016,
- une école publique et une école privée accueillant au total quelques 400 élèves,
- un restaurant scolaire,
- un centre culturel et de loisirs hébergeant l'accueil périscolaire et de loisirs
- une crèche municipale,
- une maison de santé intercommunale,
- deux stations d'épuration dont une principale entièrement réhabilitée en 2018 et pouvant traiter des eaux usées jusqu'à 2600 équivalent habitants,

La Commune compte 93 km de voirie sur une superficie totale de 50.16 km².

D'un point de vue commercial, sont présents en centre-bourg :

- 13 commerces dont 1 boulangerie, 1 superette, 2 coiffeurs, 2 banques, 1 esthéticienne, 1 couturière, 1 fleuriste et 1 auto-école
- 1 restaurant bar, 1 bar-tabac-presse,
- 1 pharmacie.

Un EPHAD géré par une association est également présent sur le territoire.

La Commune a réalisé un aménagement de son centre-bourg et plus particulièrement de sa place Verdon en lien avec les commerçants.

La Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine est membre de la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu qui regroupe **9 communes (au 01^{ier} janvier 2025)** et **50 000 habitants** au cœur du triangle La Roche-sur-Yon, Nantes, Cholet.

II - Le cadre de l'élaboration du budget 2026

A. Les grands principes budgétaires

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026

Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril
2. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.
3. Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.
4. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

B. Le compte financier unique

La Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine passe au Compte Financier Unique en 2026 pour les comptes 2025.

Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

C. Les principales mesures du projet de loi de finances 2026

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte politique incertain.

Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du projet de loi de finances pour 2026, pour lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité le 21 janvier 2026. Il doit être voté dans les prochains jours dans le cadre d'une procédure dite de l'article « 49-3 » de la constitution.

Pour bâtir l'équilibre du projet de loi de finances, le gouvernement a pris en compte les éléments suivants :

- Croissance prévisionnelle du PIB : +1.% (+0.7% en 2025),
- Inflation prévisionnelle: +1.3% (+1.1 en 2025),
- Déficit public : 4.7 % du PIB en 2026 (5.4% en 2025, 5.8% du PIB en 2024 et 5.5% en 2023)
- Un ratio d'endettement de 118.2% en 2026 (115.9% du PIB en 2025, 113.2% du PIB en 2024).

A noter qu'un effort de 5 milliards d'euros est attendu de la part des collectivités pour contribuer à la résorption du déficit public, censé revenir sous la barre des 3% en 2029.

Source : [Le projet de loi de finances pour 2026 / budget.gouv.fr](https://budget.gouv.fr)

Source : [Budget de l'Etat 2026 Projet de loi de finances PLF 2026 / vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr)

Source : [Engagement de la responsabilité du Gouvernement sur la première partie du projet de loi de finances pour 2026 - Dossiers législatifs - 17e législature - Assemblée nationale](#)

1. La fiscalité locale

a. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2.

Depuis les revalorisations des valeurs locatives ont évoluées ainsi qu'il suit :

2021	+0.2%
2022	+3.4 %
2023	+7.1%
2024	+3.9%
2025	+1.7%

En 2026, elle sera de +0.8%.

b. La disparition de la taxe d'habitation pour les résidences principales

La taxe d'habitation sur les résidences principales a disparu totalement en 2023.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation.

Depuis 2021, les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert ;

c. TFPNB : Exonération accentuée sur les terres agricoles éligibles

Depuis 2024, pour répondre favorablement aux réclamations portées par le monde agricole, l'État a réhaussé de 20 % à 30 % l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des terres agricoles (article 66).

Cette exonération de droit commun est prévue à l'article 1394 B bis du CGI, mais n'est pas compensée par l'État.

Cette mesure répond aux objectifs liés à la Zéro Artificialisation Nette des Sols (ZAN), contribuant ainsi à la préservation des espaces agricoles.

La non compensation, par l'Etat au profit des collectivités territoriales, de cette réhausse d'exonération est réinterrogée par les sénateurs dans la version du projet de loi de finances du 15 décembre 2025 : en effet, le Sénat a adopté un amendement qui permet de compenser intégralement cette perte de recette à partir de 2026, ainsi que rétroactivement sur l'exercice 2025.

d. DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

Le DILICO est un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) instauré par la loi de finances de 2025 et pérennisé en 2026.

Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes qui est reversé aux collectivités contributrices sur 3 ans à hauteur de 90% des sommes prélevées l'année N.

Le projet de loi de finances 2026 prévoyait dans sa version initial un reversement sur 5 ans à hauteur de 80%.

Ce même projet de loi de finances, dans la version du 15/12/2025 amendée par le Sénat, revient à un versement sur 3 ans à hauteur de 90%.

Le pourcentage restant (10 ou 20%) est destiné à la péréquation.

Montants du prélèvement sur les recettes		LF 2025	PLF 2026
GLOBAL			2 Milliards (PLF initial) 890 millions (PLF 15/12/2026)
Régions		280 millions	500 millions
Département		220 millions	280 millions (PLF initial) 140 millions (PLF au 15/12/2025)
EPCI		250 millions	500 millions (PLF initial) 250 millions (PLF au 15/12/2025)
Communes		250 millions	720 millions (PLF initial) Exonération (PLF au 15/12/2025)

Pour chaque commune, un indice est calculé, composé à :

- 75 % du rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier par habitant de l'ensemble des communes.
- 25 % du rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des communes.

Les communes contributrices seront celles dont l'indice synthétique est supérieur à 110 % de l'indice moyen de l'ensemble des communes.

Pour les EPCI, l'indice est calculé de façon similaire, mais sur la base du potentiel fiscal, et non du potentiel financier.

Le montant est réparti entre les communes contributrices en fonction de leur population, multipliée par l'écart relatif entre l'indice de la commune et 110 % de l'indice moyen des communes.

La contribution ne pourra pas dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal, et la contribution ne sera pas demandée si elle est inférieure à 1 000 euros. Si on se retrouve dans l'un de ces deux cas, le surplus de cotisation est réparti entre les autres communes contributrices.

La Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine n'est pas concernée par ce dispositif. En revanche la Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu l'est. L'impact de cette mesure est estimé à 585°000 euros sur le budget 2026 de l'intercommunalité.

2. Les transferts financiers de l'Etat

Les principaux transferts financiers intéressants les Communes sont les suivants :

Désignation	LF 2025 Montant (en €)	PLF 2026 Montant (en €)	Observations
Dotation Globale de fonctionnement	27.4 milliards	27.4 milliards	STABILITE
FCTVA	7.6 milliards	7.8 milliards	STABILITE
Compensation d'exonération relatives à la fiscalité locales	711 millions	897 millions	
Dotation des élus locaux	123 millions	183 millions	AUGMENTATION
Compensation réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et CFE locaux industriels	4.3 milliards	4 milliards	BAISSE

3. Les dotations d'investissement de l'Etat

Le PLF 2026 (article 74) présenté en octobre 2025 prévoyait de fusionner trois dotations d'investissement (DSIL, DETR et DPV) pour créer une enveloppe unique « Fonds d'investissement pour les territoires » (FIT) dont le montant était réduit de 200 millions d'euros.

Dans la version du PLF du 15 décembre 2025, amendée par le Sénat, cette disposition relative à la fusion des trois dotations a été supprimée.

En toute hypothèse, il semblerait que l'enveloppe de DETR (ou équivalent si le FIT est adopté) soit reconduite en 2026 à hauteur d'1 milliard d'euros ;

Concernant le fonds vert, initialement de 0.65 milliard d'euros, dans la version initiale de la PLF 2026, est de 0.52 milliards d'euros dans la version du 15/12/2025.

Dotation d'investissement	Loi de finances 2025	PLF 2026	Observations
DETR	1 milliards	1 milliards	<i>maintien de l'enveloppe</i>
DSIL	450 000 euros	?	
Fonds vert	1.15 milliards	0.52 milliard d'euros (PLF au 15/12/2026)	

4. Les mesures relatives aux indicateurs financiers

La loi de finances pour 2021 avait **adapté** le calcul du **potentiel financier** et de **l'effort fiscal** suite aux suppressions d'impôts locaux.

La loi de finances pour 2022 avait ajouté une réforme des indicateurs, intégrant au potentiel financier cinq nouvelles taxes (droit du mutation, taxe sur les pylônes...) avec une mise en place progressive de ces indicateurs :

- Neutralisation en 2022,
- 10% en 2023,
- 20% en 2024,
- 40% en 2025,
- 60% en 2026,
- 80% en 2028
- Effet plein et entier à partir de 2028

Cela a commencé à s'appliquer en 2023 dans la proportion ci-dessus énoncée.

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse qui permet **d'apprécier les ressources fiscales libres d'emploi** que peut mobiliser une commune de manière objective.

Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire, hors compensation part salaires (déjà prise en compte dans le potentiel fiscal) perçue par la commune et minoré des différents prélèvements sur fiscalité supporté par la dotation forfaitaire, permettant ainsi **de mieux rendre compte des ressources libres d'emploi** dont une commune peut disposer.

L'effort fiscal est un indicateur permettant **d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune.**

5. Dispositif de soutien fiscal aux territoires ruraux : France Ruralité Revitalisation

Depuis le 01^{er} juillet 2024 un **nouveau zonage FFR (France Ruralité Revitalisation)** a été mis en place. Il est composé de deux échelons :

-« **FFF socle** » dédié aux communes de moins de 30 000 habitants appartenant à un EPCI (hors communautés urbaines et métropoles) dont :

- * le revenu médian par unité de consommation est inférieur ou égal au 35^{ème} centile des revenus médians,

- * la population est inférieure ou égale à la médiane.

- « **FFF +** » limité au premier quart des Communes FRR membres d'un EPCI confronté depuis au moins dix ans à des difficultés particulières (classement selon un indice synthétique : évolution de la population, du revenu médian et du taux d'emploi).

Le Préfet peut inclure, de manière discrétionnaire, dans ces zonages, certaines communes, par appréciation des conditions d'éligibilité au niveau du bassin de vie.

Dans ce cadre, la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine est intégrée à ce dispositif car elle est identifiée par le Préfet dans le bassin de vie de Legé (Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique éligible à ce dispositif).

Cela lui permet notamment d'obtenir une bonification sur le bonus territoire versé par la CAF à la Commune dans le cadre de l'exploitation de la crèche l'arbre à bulles.

Ce dispositif semble être reconduit dans le cadre du projet de loi de finances 2026.

D. Le contexte budgétaire et financier local

1. Sur le plan budgétaire

Le budget primitif 2026 de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine doit être voté le lundi 23 février 2026.

Avec son passage à plus de 3500 habitants en 2021, la Commune a décidé de se soumettre de manière anticipée à la nomenclature comptable M57 développée (en lieu et place de la M14 développée) depuis le 01^{ier} janvier 2022.

La commune compte 2 budgets différents :

- **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries et espaces publics, équipements sportifs, activités périscolaires,...) financés essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières).
- **Budget annexe cellules commerciales Le Verdon.**

Le budget annexe d'assainissement collectif a été transféré à la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaigu au 01^{ier} janvier 2022 avec le transfert de la compétence assainissement collectif à la même date.

2. Sur le plan financier

a. Les taux de fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité ont été revalorisés en 2024 où ils ont été fixés comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaire : 22.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 45.26 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.70%

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'est achevée en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée par le transfert à la commune, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Par ailleurs, à compter de 2021, la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels est réduite de moitié. Une compensation est assurée par l'Etat.

Néanmoins, le projet de loi de finances 2026 envisage une réduction de cette compensation.

En 2025, les taux de fiscalité décidé en 2024 ont été maintenus.

Il est proposé d'augmenter la fiscalité de 3% en 2026.

b. La taxe d'aménagement

En 2016 puis 2022*, la Communauté de Communes de Terres de Montaigu et ses communes membres ont décidé du reversement par les communes à l'intercommunalité de la Taxe d'Aménagement (TA) sur les projets à vocation industrielle, artisanale, commerciale et touristique, hors commerce de proximité des centres bourgs d'une surface inférieure à 300m².

Ce produit a vocation à participer au financement des actions de développement économique à savoir :

- Les missions d'accueil, de conseil aux entreprises et d'animation du tissu économique,
- Les travaux d'entretien des zones existantes,
- La requalification de zones d'activités anciennes,
- Le financement d'immobilier d'entreprises pour dynamiser des zones moins attractives,
- La participation au programme d'aides économiques,

Et ainsi de garantir l'équilibre et la solidarité.

** DEL078CSPB221213 en date du 13 décembre 2022*

c. Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

C'est un dispositif national de péréquation horizontale entre collectivités territoriales de France permettant chaque année une redistribution d'un milliard d'euros entre les ensembles intercommunaux.

Le FPIC est calculé à l'échelle de l'EPCI ; le prélèvement et/ou le reversement est ensuite réparti entre l'EPCI et ses communes membres : la part de l'EPCI est égale au CIF et celle des Communes est répartie selon leur potentiel financier.

Les EPCI qui le souhaitent peuvent déroger à cette règle de droit commun ainsi qu'il suit :

- dérogation n°1: délibération prise à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, sans pouvoir dépasser +/- 30 % de la répartition de droit commun ;
- dérogation n°2: répartition libre décidée soit par décision de l'unanimité du conseil communautaire, soit par décision du conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et approuvée par tous les conseils municipaux des communes membres.

Depuis 2023, la Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu ne déroge plus à cette règle

En 2023, deux décisions importantes ont été prises par le législateur.

- **D'abord, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (celui-ci est dit "agrégé") est supprimée.**
- **Ensuite, une autre mesure met en place une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC sur 4 années** (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité).

La Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu et ses communes membres sont potentiellement concernées par la sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC.

Jusqu'à présent le territoire de Terres de Montaigu (Communes et Communauté d'agglomération) était bénéficiaire mais il va basculer dans la catégorie des contributeurs du fait de sa richesse. Ce basculement va se réaliser progressivement.

En 2025, l'ensemble intercommunal « Terres de Montaigu », reste bénéficiaire net du FPIC pour un montant total de 1 192 052 € réparti en « part communauté de communes » pour 571 264 € et « part communes membres » pour 620 788 € dont 50 833 € euros au titre de 2025.

L'évolution de la recette pour le territoire de Terres de Montaigu et pour la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine est la suivante

Données	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enveloppe du territoire	1 301 208	1 333 696 €	1 324 619 €	1 302 295 €	1 241 363 €	1 192 052,00 €
Montant perçu par la Commune	93 713 €	90 551 €	101 799 €	55 616 €	52 375,00 €	50 833,00 €
Rang du dernier éligible métropole	745	745	745	745	745	745
Rang Terres de Montaigu	569	621	723	631	723	727

Source : [Quelles sont les modalités de répartition du FPIC pour 2025](#)

d. La dotation de solidarité communautaire

Pour mémoire, c'est un **mécanisme de péréquation financière destiné à réduire les écarts de richesse et de charges entre les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre**.

De 2019 à 2022, les communes membres de Terres de Montaigu avaient adopté un système de solidarité fiscale par lequel elles alimentaient un fonds correspondant à 50 % de la croissance de la taxe foncière sur les bâtiments situés en zone économique, soit 533 226 € pour 2022. Ce fonds était collecté par Terres de Montaigu par majoration de la part de FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) lui revenant et ensuite reversé à chaque commune selon des critères de population, d'éloignement et de richesse.

Depuis 2023, avec la possible sortie progressive de l'ensemble intercommunale à l'éligibilité au FPIC, le territoire a repensé ce dispositif de la solidarité fiscale avec la dotation de solidarité communautaire.

En 2023, les Communes ont institué ce dispositif en retenant les critères suivants :

- **Insuffisance du potentiel financier** par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant de la Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu, 20%,
- **Ecart de revenu moyen** par habitant de la Commune par rapport au revenu moyen par habitant de Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu, 20%
- **Eloignement de la ville-centre** : 20%,
- **Effort fiscal** pondéré par la population : 20% (critère instauré en 2024)
- **Ecart à l'épargne de gestion** par habitant de la commune par rapport à la plus forte épargne de gestion par habitant du territoire : 20%.

Critères librement proposés (65% de l'enveloppe maximum)		Critères obligatoires (35% de l'enveloppe <i>a minima</i>)	
	Effort fiscal NOUVEAU 20% Indicateur de pression fiscale sur la commune : plus il est élevé, moins la commune dispose de marges de manœuvre		Potentiel financier 20%
	Eloignement à la ville centre 20%		Revenu par habitant 20%
	Epargne de gestion NOUVEAU 20% Indicateur de santé financière, permettant de neutraliser l'impact des choix de mode de gestion et du financement des investissements passés		

Données	2023	2024	2025
Enveloppe globale	580 028 €	671 692€	768 251 €
Contribution Saint-Philbert-de-Bouaine	6 199 €	8 261 €	10 695 €
Contribution minorée		2 029 €	117 €
Perception Saint-Philbert-de-Bouaine	60 050 €	64 210 €	71 956 €

e. L'attribution de compensation

Qu'est-ce que l'attribution de compensation ?

L'attribution de compensation est un mécanisme financier utilisé pour équilibrer les **flux monétaires** résultant du transfert de certaines compétences d'une commune vers un EPCI. Ce dispositif vise à assurer qu'un transfert de compétences ne déstabilise pas financièrement les collectivités concernées.

Il faut comprendre ici que cette compensation n'est pas une forme directe de subvention mais une redistribution de ressources financières existantes. En effet, lorsque certaines responsabilités telles que la gestion des déchets ou l'urbanisme sont transférées à un EPCI, celui-ci récupère également les ressources associées, souvent via des **impositions professionnelles** préalablement perçues par les communes.

Neutralité budgétaire : un principe fondamental

La neutralité budgétaire est un pilier central de l'attribution de compensation. L'idée est que ni l'EPCI ni les communes membres ne doivent être financièrement désavantagés suite à un transfert de compétences. Pour ce faire, le montant de la compensation est soigneusement évalué afin de couvrir exactement les **charges transférées**.

Afin d'atteindre cet équilibre, il est donc essentiel d'effectuer une **évaluation des charges** qui permettra d'identifier précisément quelles sont les ressources nécessaires pour chaque compétence transférée. Cette démarche sécurise toutes les parties prenantes contre d'éventuelles injustices fiscales.

Qui décide du calcul ?

Le calcul de l'attribution de compensation repose sur l'action d'une entité spécifique appelée commission locale d'évaluation des charges transférées (**CLECT**). La CLECT est chargée d'analyser les dépenses engagées par chaque commune avant le transfert ainsi que celles prévues au niveau de l'EPCI post-transfert.

Source : [Attribution de compensation : rôle et calcul](#)

f. Fonds de concours

Adopté en septembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19, le fonds de concours intercommunal Plan de relance institué par la Communauté de Communes Terres de Montaigu, pour 2020-2023 est maintenu. Doté d'une enveloppe de 5 000 000 €, soit 500 000 € pour chaque commune du territoire, ce soutien vise à accompagner les communes dans le financement de leurs projets d'assainissement. A ce jour, 2 875 000 € ont été alloués à 9 communes pour soutenir 14 projets, soit un volume d'investissement de 11 056 000 €.

La Commune bénéficie d'une enveloppe de 500 000 euros de fonds de concours intercommunal sur la période 2020-2025, répartie de la manière suivante :

- 225 000 euros pour les travaux de la rue du bocage,
- 125 000 euros pour les travaux de terrains synthétique,
- 75 000 euros pour les travaux de la petite crèche,
- 75 000 euros pour l'acquisition de deux cellules commerciales au sein de l'immeuble l'Esplanade.

Cette enveloppe de 500 000 euros a entièrement été consommée au 31 décembre 2025.

3. L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Evolution des charges de fonctionnement <i>en euros TTC</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	456 457,79	495 852,84	566 531,00	547 287,06	536 706,81	668 862,95
012 - Charges de personnel et frais assimilés	855 198,59	869 154,62	876 495,00	891 371,49	998 808,08	1 263 017,30
014 - Atténuations de produits	761,00	6 531,00	5 208,00	6 511,00	2 200,00	1 042,00
023 - Virement à la sect° d'investissement	736 155,60	724 695,60	717 464,96	871 535,40	792 975,29	563 018.51,00
042 - Op.ordre transf e sect°	215 951,48	97 402,54	79 276,00	190 670,08	541 507,76	237 400,41
65 - Autres charges de gestion courante	365 814,75	505 639,06	361 661,00	430 314,05	454 697,28	460 796,00
66 - Charges financières	33 735,94	25 979,36	29 627,00	22 575,96	20 219,51	40 039,68
67 - Charges exceptionnelles	47 072,25	1 834,10	265,00	0,00	146,66	105,00
Total	2 711 147,40	2 727 089,12	2 636 527,96	2 960 265,04	2 554 286,10	3 234 281,85

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
011	Charges à caractère général	25,95%	30,79%	26,03%	28,83%	26,66%	27,48%
012	Charges de personnel et frais assimilés	48,62%	47,64%	45,63%	46,96%	49,62%	51,89%
014	Atténuations de produits	0,04%	0,28%	0,34%	0,34%	0,12%	0,04%
65	Aut charg gest° courante	20,80%	19,66%	26,54%	22,67%	22,59%	18,93%
66	Charges financières	1,92%	1,61%	1,36%	1,19%	1,00%	1,65%

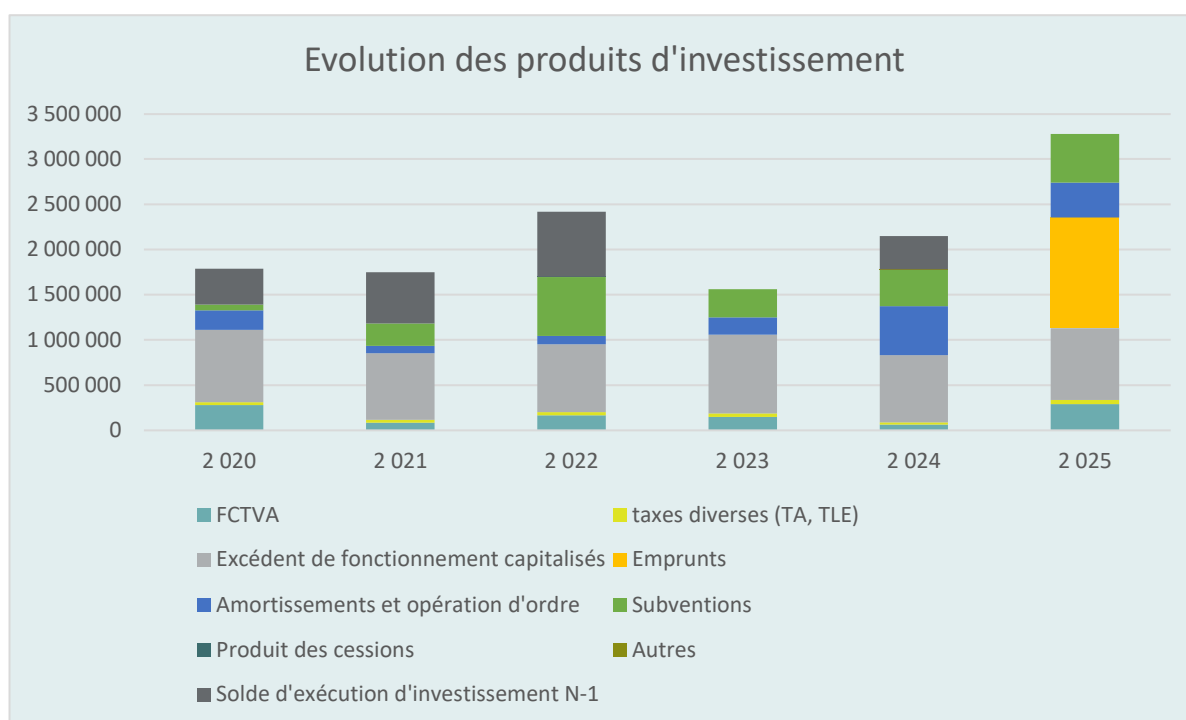
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
002	Solde d'execution reporté N-1		139 240,70		0,00	
013	Atténuation de charges	32 612,11	51 508,58	38 733,51	64 345,51	38 366,37
70	Produits des services, dom, ventes dir	96 074,82	67 048,33	36 998,02	51 905,12	77 626,34
73	Impôts et taxes	1 400 044,04	1 436 307,79	512 949,67	514 878,83	463 516,27
731	Fiscalité locale			1 023 805,42	1 110 186,54	1 143 761,88
74	Dotations, subv et participations	1 022 066,98	1 088 017,92	1 126 108,75	1 183 725,74	1 383 567,01
75	Autres pdts de gestion courante	80 584,00	86 923,39	90 326,37	86 051,13	91 474,75
76	Produits financiers	2,13	2,13	7,66	2 004,64	4,56
77	Produits spécifiques	5 144,13	4 880,08	5 247,53	235 751,01	9 264,67
	<i>Opération d'ordre entre section</i>				98 575,87 €	26 700,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 636 528,21	2 873 928,92	2 834 176,93	3 347 424,39	3 234 281,85 €

Chapitre	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
002	Solde d'execution reporté N-1			4,84%			
013	Atténuation de charges	1,19%	1,24%	1,79%	1,37%	1,92%	1,19%
70	Produits des services, dom, ventes dir	3,17%	3,64%	2,33%	1,31%	1,55%	2,40%
73	Impôts et taxes	53,42%	53,10%	49,98%	18,10%	15,38%	14,33%
731	Fiscalité locale	0,00%	0,00%	0,00%	36,12%	33,17%	35,36%
74	Dotations, subv et participations	32,91%	38,77%	37,86%	39,73%	35,36%	42,78%
75	Autres pdts de gestion courante	3,40%	3,06%	3,02%	3,19%	2,57%	2,83%
76	Produits financiers	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,06%	0,00%
77	Produits spécifiques	5,91%	0,20%	0,17%	0,19%	7,04%	0,29%
0	OP° d'ordre entre section	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,94%	0,83%

Nous constatons depuis 2023 que les dotations de l'Etat prennent une part de plus en plus importante dans les recettes de fonctionnement de la Commune. En 2025, elles représentent 42.78% des recettes (chapitre 74) contre 35.36% concernant les impositions directes (chapitre 731). Cette prépondérance des dotations requestionne le principe de l'administration de la commune et son autonomie financière dès lors que, contrairement à la fiscalité locale, elle ne maîtrise pas le montant de ladite recette.

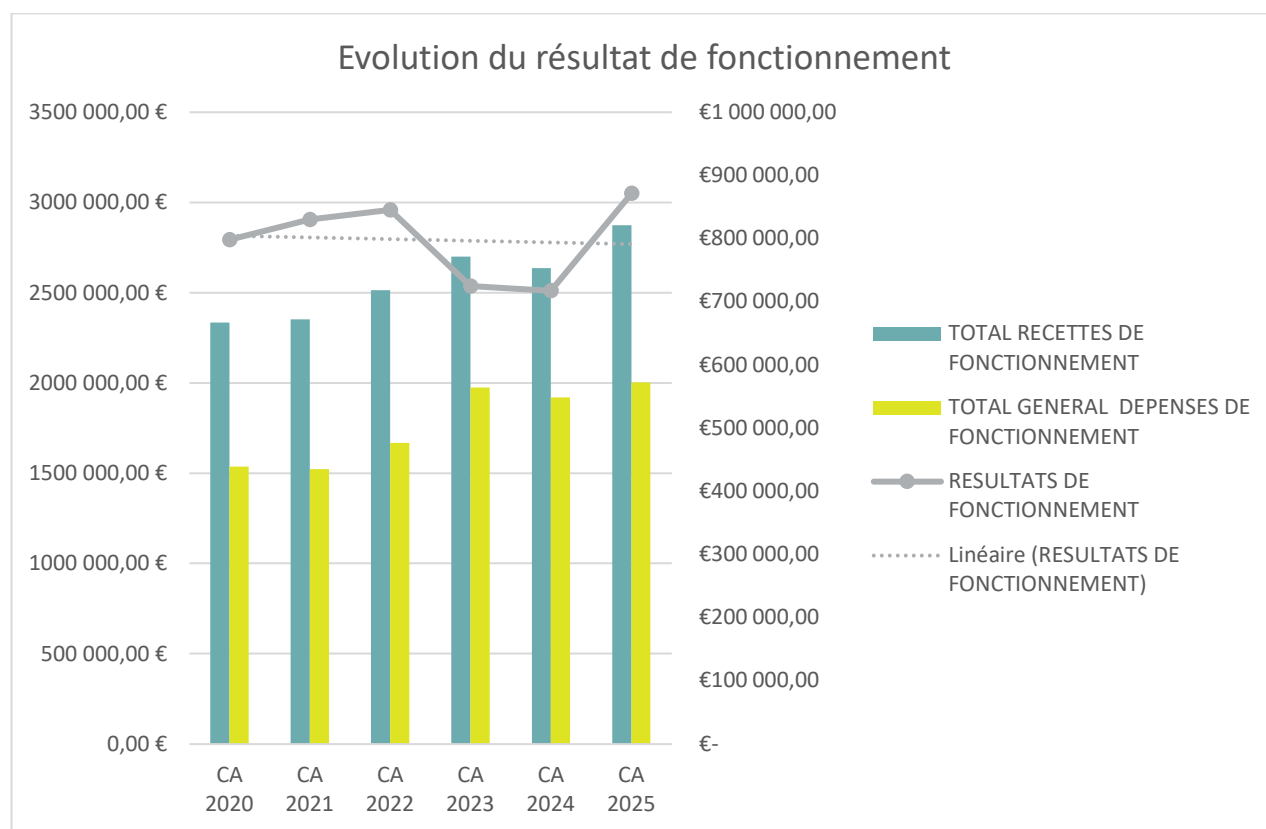
4. L'évolution des recettes d'investissement

Evolution des produits d'investissement (en euros TTC)	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
FCTVA	278 226	86 046	165 298	149 652	62 641	288 259
taxes diverses (TA, TLE)	31 088	31 898	36 596	37 607	24 321	48 800
Excédent de fonctionnement capitalisés	803 081	736 156	748 819	871 535	745 447	792 975
Emprunts	0	0	0		0	1 225 001
Amortissements et opération d'ordre	215 951	79 276	93 305	190 670	541 508	384 473
Subventions	62 308	249 847	649 669	312 129	401 669	537 650
Produit des cessions	0	0	4 098		0	0
Autres	0	0	0	0	4 014	0
Solde d'exécution d'investissement N-1	395 582	564 407	718 500	0	368 537	0
TOTAL	1 786 236	1 747 630	2 416 285	1 561 594	2 148 137	3 277 158



5. Evolution du résultat de fonctionnement

Le **résultat de la section de fonctionnement** est constitué de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année N, à laquelle s'ajoute, s'il y a lieu, le solde de l'année précédente (déficit ou excédent reporté).



Le résultat de fonctionnement a été relativement stable de 2020 à 2024 autour de 700 000 euros (2022 mis à part en raison de la reprise du résultat de fonctionnement du budget annexe d'assainissement collectif avant transfert de la compétence).

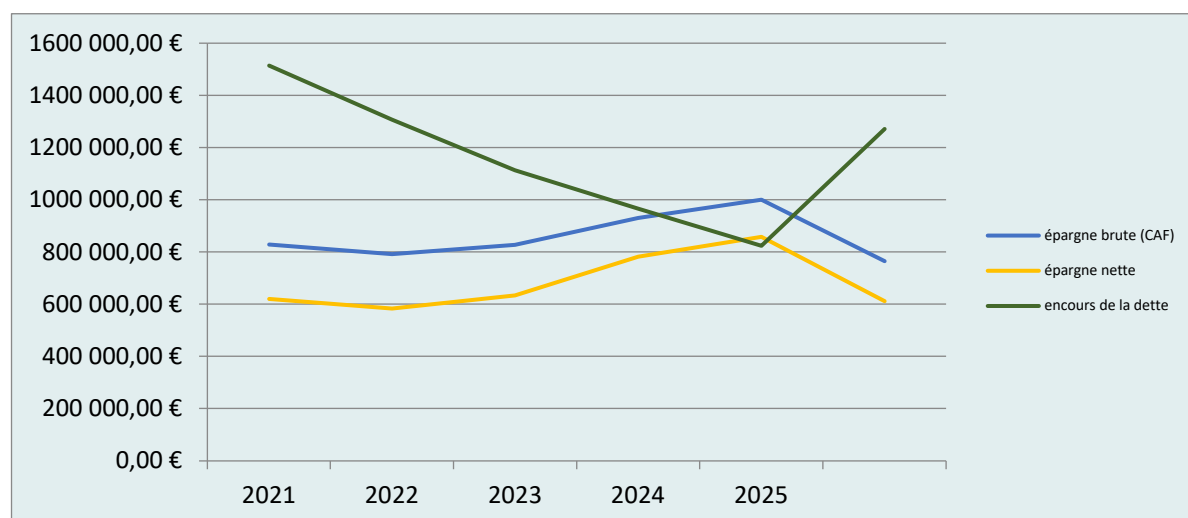
Il connaît une baisse en 2025 à 563 000 euros lié notamment à la création du service de la crèche municipal qui génère des coûts de fonctionnement supplémentaires.

6. L'évolution de l'épargne

L'épargne brute est un indicateur d'aisance de la section de fonctionnement : elle indique la capacité de la collectivité à absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement, à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

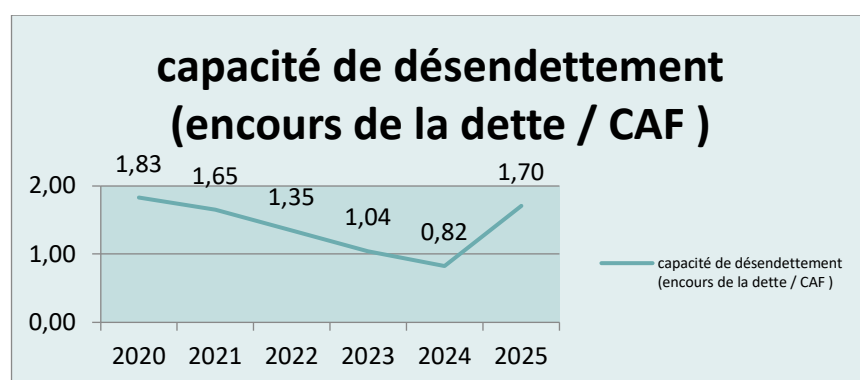
Le taux d'épargne brute est la part de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement.

L'épargne nette représente la capacité à investir (hors remboursement de la dette) de la collectivité.



Général	2020	2021	2022	2023	2024	2025
épargne brute (CAF)	828 119,73 €	791 861,75 €	826 651,26 €	929 629,05 €	1 000 302,83 €	764 559,25 €
épargne nette	620 462,05 €	583 814,27 €	633 400,00 €	781 795,65 €	858 719,83 €	611 725,85 €
encours de la dette	1 514 507,39 €	1 306 459,91 €	1 113 208,65 €	965 375,25 €	823 791,85 €	1 270 958,45 €
Taux d'épargne brute	30,67%	30,03%	30,23%	32,80%	30,79%	23,84%

7. La dette



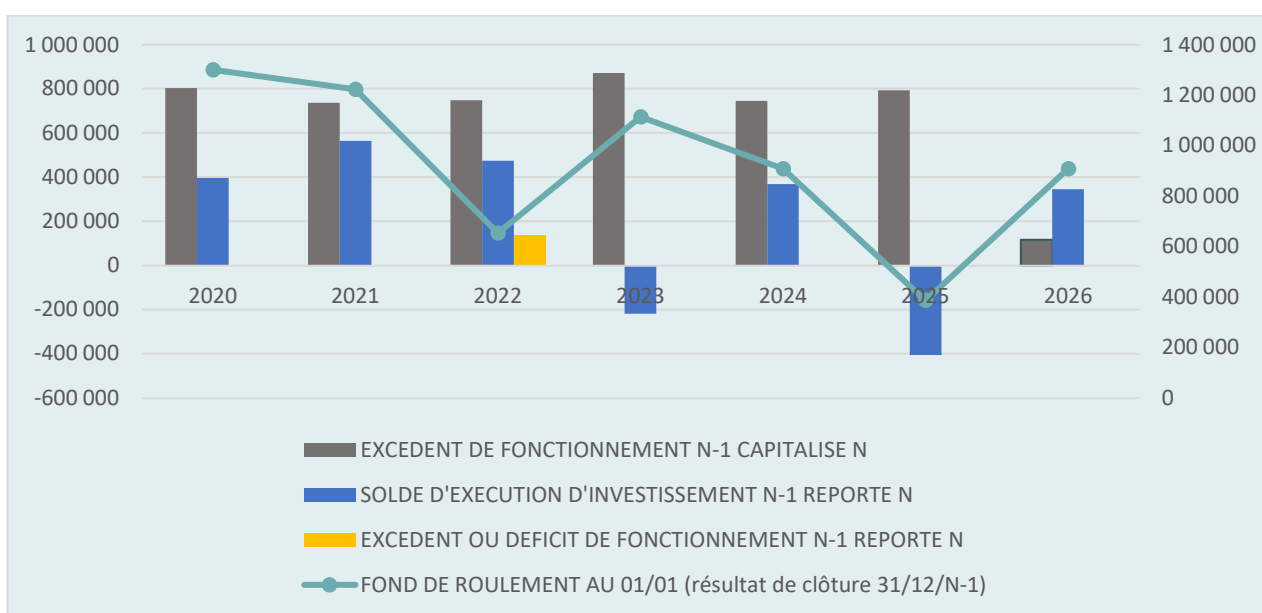
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
capacité de désendettement (encours de la dette / CAF)	1,83	1,65	1,35	1,04	0.82	1.70

8. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement des dépenses.

Général	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
FOND DE ROULEMENT AU 01/01 (résultat de clôture 31/12/N-1)	1 300 563	1 223 473	653 483	1 113 984	1 314 315	386 844	908 184
EXCEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE N			139 241		0	0	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 REPORTE N	395 582	564 407	474 654	-218 053	368 537	-406 131	345 165
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 CAPITALISE N	803 081	736 156	748 819	871 535	745 447	792 975	<u>117 194</u> (prévi)



On note une bonne santé financière de la Commune puisque son fonds de roulement situe au environ de 1 000K€ sauf :

- au 01/01/2023 avec environ 650 k€ mais cela correspond au financement en 2022 du terrain synthétique sans recours à l'emprunt,
- au 01/01/2025 avec environ 385 K€ mais cela correspond au financement en 2024 des travaux de la crèche avec un différé du déblocage du prêt de 600 K€ en février 2025. La réalisation de cet emprunt contribue au redressement du fonds de roulement au 01^{er} janvier 2026 à hauteur de 908 184 euros (= résultat de clôture au 31/12/2025)

9. Quelques données chiffrées

	2022	2023	2024	2025	2024 Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / population	533,01	524,96	554,53	661,74	952,00
Produit des impositions directes / population	263,39	282,56	305,45	310,97	520,00
Recettes réelles de fonctionnement/ population	765,16	783,35	895,00	872,10	1 166,00
Dépenses d'équipement brut/population	584,30	228,63	634,96	427,84	387,00
Encours de la dette/ population	311,47	266,83	226,94	345,56	710,00
DGF / population	258,13	267,11	276,52	272,89	507,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	45,63%	46,93%	49,62%	51,89%	
Dépenses de fonctionnement et remboursement en capital/ recettes réelles de fonctionnement	76,73%	72,23%	66,32%	100,13%	
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	76,36%	29,19%	70,95%	49,06%	
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	40,71%	34,06%	25,36%	39,62%	

g. Le programme pluriannuel d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement 2020-2026 est le suivant :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	TOTAL
Programme acquisition foncière	55 095,40 €	876,00 €	269 283,25 €	266 204,00 €	240 780,41 €	3 998,23 €	836 237,29 €
Programme annuel bâtiment	319 542,79 €	382 373,47 €	260 315,15 €	221 135,54 €	177 051,33 €	196 262,91 €	1 556 681,19 €
Programme annuel voirie et réseaux	141 114,08 €	252 915,15 €	378 989,00 €	143 966,49 €	191 237,23 €	383 360,63 €	1 491 582,58 €
Programme annuel urba et amé	32 931,92 €	24 348,22 €	57 656,82 €	24 905,62 €	30 143,40 €	75 386,67 €	245 372,65 €
Place Verdon **	228,00 €	15 357,48 €	329 979,58 €	56 043,75 €	495 502,64 €	60 792,44 €	979 870,09 €
Abords de la crèche et du square					4 413,54 €	183 207,38 €	187 620,92 €
Rue du bocage*	147 110,45 €	345 725,10 €					630 376,43 €
Terrain synthétique	6 688,80 €	8 184,00 €	984 329,61 €				999 202,41 €
Espace vert Les Beautés				2 361,00 €	77 494,37 €	2 398,04 €	82 253,41 €
Multi-accueil	0,00 €	0,00 €	36 188,53 €	112 555,48 €	1 078 500,22 €	543 231,97 €	1 770 476,20 €
Logement d'urgence	0,00 €	0,00 €	0,00 €		1 914,00 €	5 148,00 €	7 062,00 €
Médiathèque	2 680,69 €	184,50 €	22 942,36 €			0,00 €	25 807,55 €
Renaturation de la cour d'école	2 680,69 €		22 942,36 €		7 875,60 €	119 794,45 €	153 293,10 €
TOTAL 2020-2025							8 965 835,82 €

*auxquels s'ajoutent 137540.88 euros dépensés en 2019

**auxquels s'ajoutent 21966.20 euros dépenses en 2018 et 2019

- Les enveloppes annuelles ont été fixées ainsi qu'il suit :

Programme pluriannuel	Prévisionnel 2020-2025	Réalisé 2020- 2025	Subvention d'équipement perçues	Différence entre le prévisionnel et le réalisé
Bâtiment -220 000 €/an	1 320 000,00	1 556 681,19	102 607,00	134 074,19
Voirie et réseaux – 210 000 €/an	1 260 000,00	1 491 582,58	30 000,00	201 582,58
Urbanisme – 70 000€/an	420 000,00	245 372,65	6 787,00	-181 414,35
Dépassement de l'enveloppe				154 242,42

- ⇒ **L'objectif est que ces programmes annuels soient financés par le résultat de fonctionnement de l'année N-1 qui doit en conséquence être au minimum de 500 000 euros annuel soit 3 500 000 sur la période 2020-2026 (et que la dotation d'amortissement couvre le remboursement en capital de l'emprunt)**

Evolution des dépenses d'investissement récurrentes et du résultat de fonctionnement	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2025
<i>Programme annuel bâtiment</i>	319 542,79 €	382 373,47 €	260 315,15 €	221 135,54 €	177 051,33 €	196 262,91 €
<i>Programme annuel voirie et réseaux</i>	141 114,08 €	252 915,15 €	378 989,00 €	143 966,49 €	191 237,23 €	383 360,63 €
<i>Programme annuel urba et amé</i>	32 931,92 €	24 348,22 €	57 656,82 €	24 905,62 €	30 143,40 €	75 386,67 €
Total Programme annuel	493 588,79	659 636,84	696 960,97	390 007,65	398 431,96	655 010,21
Résultat de fonctionnement N-1	803 081,00	736 156,00	748 819,32	871 535,40	745 447,29	792 975,29
Différence	309 492,21	76 519,16	51 858,35	481 527,75	347 015,33	137 965,08

Evolution dotations aux amortissements et emprunts	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2025
Remboursement en capital de l'emprunt		208 047,48	193 251,26	147 833,40	141 583,40	152 833,40
Dotation aux amortissements N		79 275,92	97 402,54	190 670,50	541 507,76	237 400,41
Différence		-128 771,56	-95 848,72	42 837,10	399 924,36	84 567,01

Cumul des 2 différences	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2025
		-52 252,40	-43 990,37	524 364,85	746 939,69	222 532,09

10. Bilan pluriannuel des subventions d'équipement

Projets	Etat	AELB	Région	Département	CA Terres de Montaigu	SyDEV/ADEME	CAF	FFF	Commune de Rocheservière	TOTAL
Petite crèche	352 000,00		51 547,00		75 000,00	18 200,00	432 000,00			928 747,00
Place Verdon				105 886,00						105 886,00
Abords de la crèche					36 300,00					36 300,00
Renaturation de la cour d'école		33 042,00								33 042,00
Terrain synthétique	283 200,00				125 000,00			25 000,00	200 000,00	633 200,00
Rue du Bocage				55 630,00	225 000,00					280 630,00
Chauffage du CCL	32 333,00		14 700,00							47 033,00
Véhicules Electriques	60 588,00		11 025,00							71 613,00
Haies bocagères				3 712,00						3 712,00
Vidéophonie Ecole Jacques Golly	1 544,00									1 544,00
Jardins du Piltier	3 075,00									3 075,00
Sécurisation du hameau de Landefrère				30 000,00						30 000,00
Mise en sécurité et en valeur de la croix processionnelle	6 750,00			22 500,00						29 250,00
Total										2 204 032,00

III - Les Orientations budgétaires 2026

A. Les priorités des budgets

Les projets de budgets primitifs de la commune ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- d'intégrer la gestion de la crèche l'arbre à bulles sur une année entière en 2026 ;
- De contenir la dette.

Les budgets se basent sur :

- une hypothèse prudente de stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- la reprise des résultats 2025 suivants:
 - Pour le Budget Général
 - 563 018.51 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé,
 - 345 165.58 euros d'excédent d'investissement,
 - Pour le Budget Annexe Cellules Commerciales Le Verdon
 - 834.33 euros d'excédent de fonctionnement reporté,
 - 3 144.09 euros d'excédent d'investissement reporté

La décision relative à la fiscalité locale incombera aux élus du mandat 2026-2032

Proposition budgétaire globale

Budget	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Général	3 313 200,00 €	1 800 700,00 €	5 113 900,00 €
Budget annexe Cellules Commerciales Le Verdon	39 000,00 €	125 000,00 €	164 000,00 €
Total	3 352 200,00 €	1 925 700,00 €	5 277 900,00 €

B. Budget général

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
011 - Charges à caractère général	673 400,00	668 862,95	702 615,67
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 442 150,00	1 263 017,30	1 637 000,00
014 - Atténuations de produits	2 200,00	1 042,00	2 200,00
023 - Virement à la sect° d'investissement	407 009,39	0,00	117 194,09
042 - Op.ordre transf e sect°	233 780,23	237 400,41	307 875,09
65 - Autres charges de gestion courante	483 500,00	460 796,00	509 200,00
66 - Charges financières	50 310,03	40 039,68	35 115,15
67 - Charges exceptionnelles	13 032,35	105,00	2 000,00
68 - Dotation provisions semi-budgétaire	0,00	0,00	0,00
Total général	3 305 382,00	2 671 263,34	3 313 200,00

Résultat de fonctionnement	407 009,39 €	563 460.51 €	117 194.09 €
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

a. Les charges à caractère général

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
011 - Charges à caractère général	673 400,00	668 862,95	702 615,67

Une enveloppe initiale de 673 400 euros a été votée pour l'année 2025 (BP + DM).

* Réalisé 2025 : -0.67% par rapport au prévisionnel 2025 (- 4537.05 euros)

* Prévisionnel 2026 :+5.04% par rapport au réalisé 2025 (+33 752.72 euros)

* Evolution du 011

011	2023	2024	2025
Réalisé	547 287.06	536 706.81	668 862.95

En 2026 avec une enveloppe prévisionnelle de 702,6 K€, les dépenses significatives sont les suivantes :

	2023	2024	2025	2026
Fluides (Eau - Energie) (60611, 60612, 601613)	162 K€	157 K€	148.4 K€	153.5 K€
Voirie et Réseaux (fourniture et entretien) (615231, 615232, 60633)	95.8 K€	90.6 K€	131.1K€	130.5 K€
Bâtiments (fournitures, entretien, maintenance) (615221, 60632,6156)	64.7 K€	43.1 K€	67.6 K€	65.5 K€
Entretien des espaces verts (61521, 61524)	49.3K€	46K€	54 K€	58.9 K€
Entretien du matériel roulant et autres biens mobiliers (61551 ,61558)	14.8K€	17.2K€	20 K€	32.7 K€
Fournitures scolaire (6067)	9K€	9K€	9.6 K€	10K€
Culture (hors charge de personnel, GUSO)	18.9 K€	19,1 K€	14.6 K€	17.6 K€
Prestation d'archives			16.5 K€	
Fonctionnement de la crèche			36 K€*	55 K€

b. Les charges de personnel

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 442 150,00	1 263 017,30	1 637 000,00

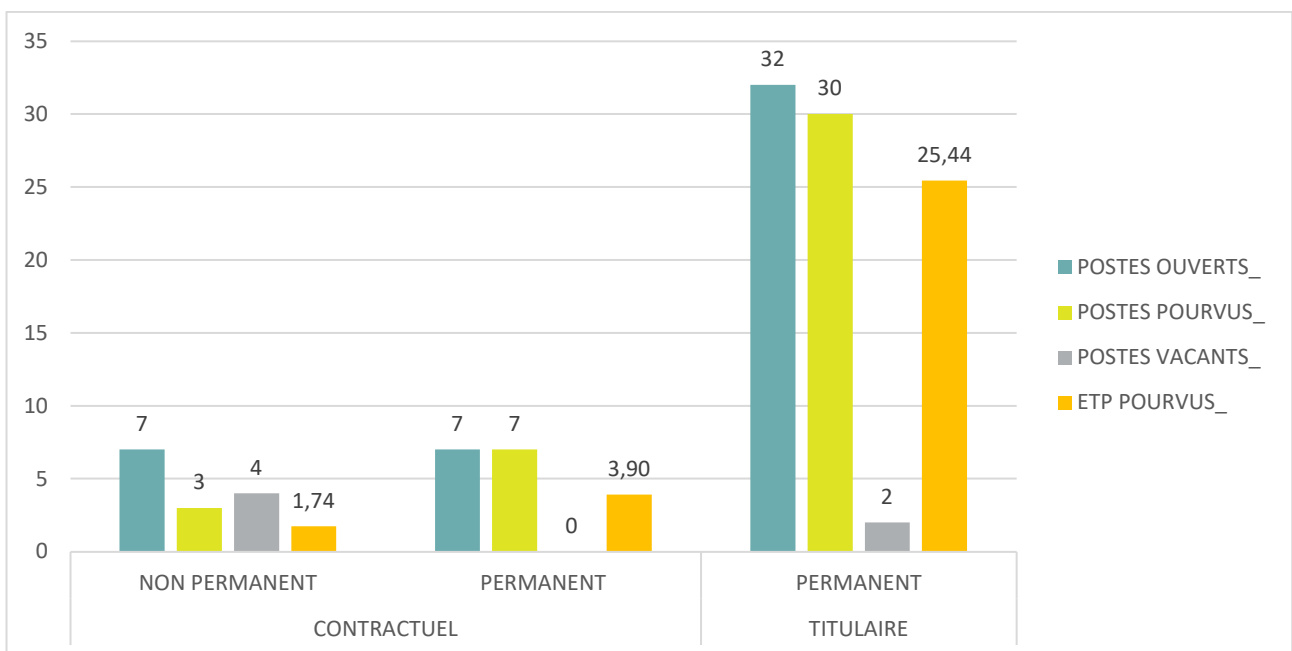
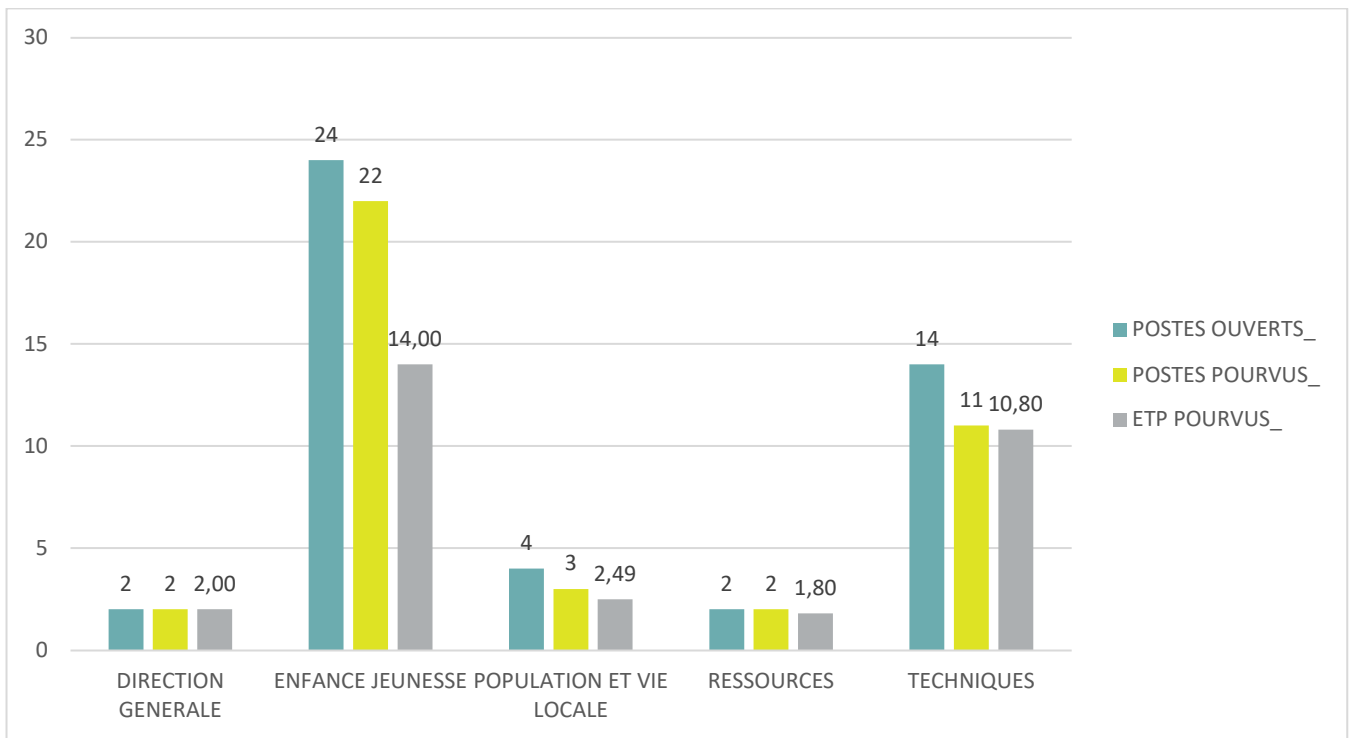
Etat des lieux des effectifs

Au 01^{er} janvier 226, la Commune compte :

- **39 postes permanents dont 2 non pourvus aux services techniques**
- **7 postes non permanents dont 4 non pourvus (2 postes lié au service minimum en cas de grève des enseignants, un poste au service technique et un poste au service population et vie locale)**
- 30 agents titulaires (25.44 ETP),
- 10 agents contractuels dont 7 agents sur des emplois permanents (3.9 ETP) et 4 sur des emplois non permanents (1.74 ETP).

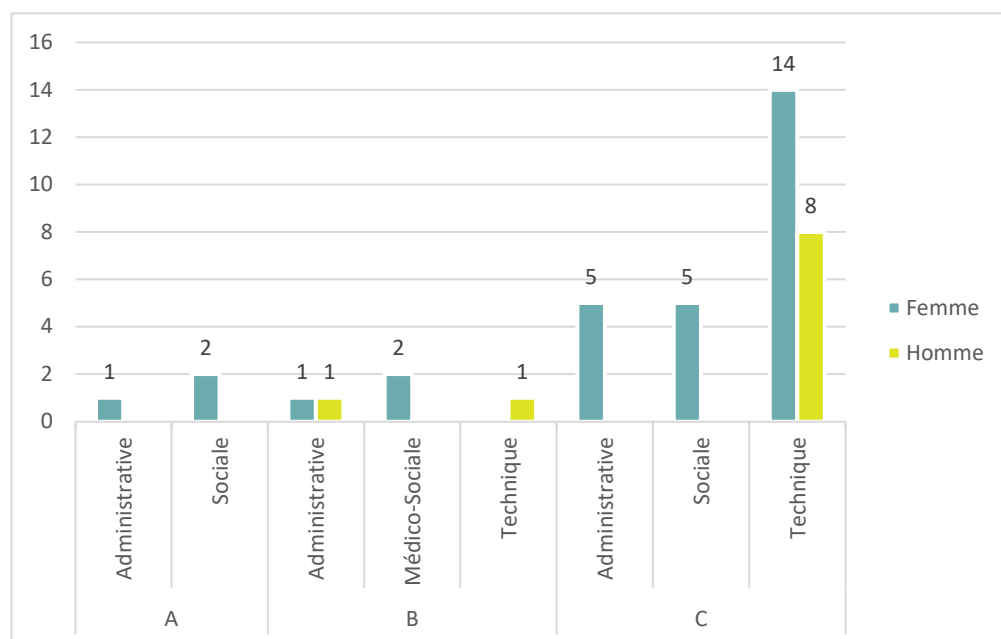
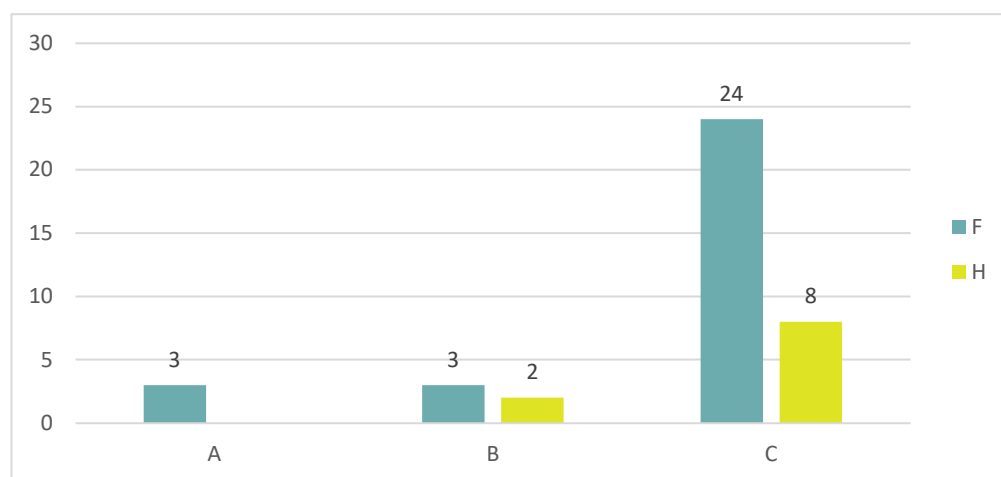
Les effectifs sont composés de 30 femmes et 10 hommes.

Catégorie / Filière / Service	Postes ouverts_	Postes pourvus_	ETP POURVUS_
A	3	3	3,00
Administrative	1	1	1,00
DIRECTION GENERALE	1	1	1,00
Sociale	2	2	2,00
ENFANCE JEUNESSE	2	2	2,00
B	5	5	5,00
Administrative	2	2	2,00
ENFANCE JEUNESSE	1	1	1,00
POPULATION ET VIE LOCALE	1	1	1,00
Technique	1	1	1,00
TECHNIQUES	1	1	1,00
Médico-Sociale	2	2	2,00
ENFANCE JEUNESSE	2	2	2,00
C	38	32	23,08
Administrative	6	5	4,29
DIRECTION GENERALE	1	1	1,00
POPULATION ET VIE LOCALE	3	2	1,49
RESSOURCES	2	2	1,80
Technique	27	22	14,20
ENFANCE JEUNESSE	14	12	4,40
TECHNIQUES	13	10	9,80
Sociale	5	5	4,60
ENFANCE JEUNESSE	5	5	4,60
Total général	46	40	31,08



La répartition Homme/Femme

POSTES POURVUS_	Femme	Homme	Total général
A		3	3
Administrative		1	1
Sociale		2	2
B		3	2
Administrative		1	1
Médico-Sociale		2	2
Technique		1	1
C		24	8
Administrative		5	5
Sociale		5	5
Technique		14	8
Total général		30	10
			40



L'évolution des charges de personnels

Zoom sur le taux d'administration de la commune

Evolution des charges de personnel	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des charges de personnel	855 198,59 €	876 495,18 €	869 154,58 €	891 371,49 €	998 808,08 €	1 263 017,30 €
Part des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement	48,62%	47,64%	45,63%	46,93%	49,62%	51,89%

Le taux d'administration de la Commune

Le taux d'administration de la Commune est le rapport entre le nombre de fonctionnaires et le nombre d'habitants exprimé pour 1000 habitants

Au niveau national, le nombre d'agents territoriaux par habitant est de 14,6 agents en équivalent temps plein pour 1 000 habitants. Ce taux d'administration est plus faible dans les petites communes et plus élevé dans les grandes.

Il est de 12.8 ‰ en 2024 pour les Communes de 3500 à 5000 habitants.

Pour la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,

Année	Population	ETP	Taux d'administration
2024	3630	22.08	6.08%
2025	3678	31.08	8.45%

Proposition budgétaire pour 2026

Pour 2026, il est proposé une enveloppe de 1 637 K EUR (soit 374 K EUR supplémentaires par rapport au réalisé 2025 de 1 263 K EUR).

Les effectifs prévisionnels évolueront de 40 agents* (31.08 ETP) au 31/12/2025 à 41 agents* (32.08 ETP) en 2026 avec le recrutement d'un chargé de mission médiathèque.

** ces chiffres prennent en compte le recrutement d'un agent contractuel à temps plein au sein de la crèche ayant vocation à remplacer un ou plusieurs agents (arrêt de travail, congé maternité).*

Les prévisions budgétaires 2026 ont été construites en prenant en compte :

Objet de la dépense	Montant
Fonctionnement de la crèche sur une année entière (8.6 ETP sur 12 mois) =>374 K€ prévu en 2026 au lieu de 287 K€ réalisé en 2025	+87 K€
Augmentation des cotisations CNRACL	+46 K€
Augmentations de salaire liées à l'évolution de la carrière des agents	+ 3 K€
Pérennisation d'un quatrième poste d'agent polyvalent des services techniques au sein du pôle espaces verts	+ 16K€
Création d'un poste de chargé de mission pour la médiathèque	+ 31 K€
Prévision de dépenses incertaines : remplacement d'agents titulaires tous services confondus	145 K€
Prévision de dépenses incertaines : assurance chômage	24 K€
Prévision de dépenses incertaines : recours à des agents extérieurs (REEL, Mission temporaire CDG85)	22 K€
	374 K€

c. Les autres charges de gestion courante

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
65 - Autres charges de gestion courante	483 500,00	460 796,00	509 200,00

Indemnités des élus

Les charges liées aux indemnités d'élus augmentent avec le franchissement de la strate des 3 500 habitants qui induit une augmentation des indemnités et du nombre d'adjoints.

129,6 KEUR euros proposés pour 2026 (dont 2000 euros budgétés pour les formations) pour 95.5 K EUR réalisés en 2025.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Indemnités	94 632.30 €	95 351.76 €	95 542.66
<i>Dont Formation</i>	0.00 €	0.00 €	140.00€

Subventions aux associations

Les dossiers de demande de subvention des associations n'ayant pas encore été étudié, une enveloppe prévisionnelle de 143 900 euros est prévues pour 2026. En 2025, ce sont 140 585 euros qui ont été versées aux associations, dont 90 000 pour l'association en charge de l'accueil de loisirs et du périscolaires et 24 000 euros pour l'association en charge de la gestion de la restauration scolaire.

Subvention à l'association en charge de la gestion de l'école privée

En 2026, il est prévu 208 000 euros de crédits. 202 000 euros ont été versés en 2025.

Subvention de fonctionnement au budget annexe cellules commerciales Le Verdon

Année	2023	2024	2025	2026
Montant	25 K€	0 K€	13 K€	13.1K€

d. Les charges financières

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
66 - Charges financières	50 310,03	40 039,68	35 115,15

La Commune a remboursé à environ 40 K € d'intérêt d'emprunt en 2025 pour un encours de dette de 1 270 958.45 euros au 31 décembre 2025

En 2025, la Commune a réalisé un prêt relai de 625 000 euros débloqué en juin qui a été intégralement remboursé au 01 décembre de la même année.

En 2026, la Commune prévoit le remboursement de 34 115.15 euros d'emprunt.

Une ligne de trésorerie de 300 000 euros est prévue pour l'année 2026 pour faire face à un éventuel besoin au cours de l'année. Elle prévoit des frais financiers à hauteur de 1000 euros.

⇒ Soit 35 115.15 euros de frais financier pour l'année 2026.

e. Les charges exceptionnelles

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
67 - Charges exceptionnelles	13 032,35	105,00	2 000,00

Proposition 2026 : 2 000 EUR en cas d'annulation de titres sur les exercices antérieurs pour 105 EUR réalisés en 2025.

f. Les opérations d'ordres

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
042 - Op.ordre transf e sect°	233 780,23	237 400,41	307 875,09

Réalisation 2025 : Dotations aux amortissements (237 K€)

Proposition 2026 Dotation aux amortissements (308 K€)

2. Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013 - Atténuation de charges	38 000,00	38 366,37	44 000,00
70 - Produits services, domN, ventes dir	106 450,00	77 626,34	106 900,00
73 - Impôts et taxes	470 950,00	463 516,27	452 000,00
731 - Fiscalité locale	1 121 400,00	1 143 761,88	1 162 200,00
74 - Dotations, subv et participations	1 444 900,00	1 383 567,01	1 437 300,00
75 - Autres pdts de gestion courante	86 100,00	91 474,75	84 100,00
76 - Produits financiers	0,00	4,56	0,00
77 - Produits spécifiques	0,00	9 264,67	0,00
042 - Op.ordre transf e sect°	37 582,00	26 700,00	26 700,00
Total général	3 305 382,00	3 234 281,85	3 313 200,00

a. Les résultats de fonctionnement reportés

La Commune ayant une politique de report en investissement de l'excédent de fonctionnement, il n'y a aucun résultat de fonctionnement reporté.

b. Les atténuations de produits

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
013 - Atténuation de charges	38 000,00	38 366,37	44 000,00

Cela correspond essentiellement au remboursement des charges de personnel liées aux arrêts maladie.

Année	2022	2023	2024	2025
Montant	51 500 €	38 700 €	64 345.51	38 366.37

Au regard des crédits budgétaires prévus en dépense qui incluent le remplacement d'agents titulaires absents, il est proposé une prévision budgétaire pour 2026 à hauteur de 44 000 euros correspondant au remboursement des arrêts maladies.

c. Les produits des services, domaines et ventes directes

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
70 - Produits services, domN, ventes dir	106 450,00	77 626,34	106 900,00

Ce chapitre budgétaire couvre les recettes suivantes :

Prévision 2026	
Paiement du service de la crèche l'arbres à bulles par les familles	74 000 €
Remboursement des charges de personnels liées à la mise à disposition d'agents dans le cadre de :	
○ la gestion du site de compostage,	
○ la mise en oeuvre de la compétence assainissement collectif,	3 200 €
○ l'intervention des agents des services techniques dans les zones d'activités,	
○ l'intervention des agents des services techniques au sein de la maison de santé,	
Remboursement par le CCAS des charges de personnel mis à disposition pour l'entretien du Petit Village	10 000 €
Remboursement de la taxe foncière par les fermiers exploitants les parcelles agricoles des landes de bouaine appartenant à la Commune	2 000 K€
Recettes de la régie « Manifestation culturelle »,	4 500 €
Redevances d'occupation du domaine public (pylone, réseaux gaz...)	8 200 €

d. Impôts et taxes

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
73 - Impôts et taxes	470 950,00	463 516.27	452 000,00

Compte	Libellé	Total
73223	Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	60 000,00
732221	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	45 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	72 000,00
73211	Attribution de compensation	275 000,00
TOTAL		452 000,00

Fonds départemental sur les droits de mutation à titre onéreux

La Commune a perçu 69 184 EUR en 2025.

Par prudence, il est proposé une recette de 60 000 pour 2026.

Année	2022	2023	2024	2025	Proposition 2026
Montant	109 000,00 €	128 729,00 €	122 570,00 €	69 184,56 €	60 000,00 €

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Données	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enveloppe du territoire	1 301 208	1 333 696 €	1 324 619 €	1 302 295 €	1 241 363 €	1 192 052,00 €
Montant perçu par la Commune	93 713 €	90 551 €	101 799 €	55 616 €	52 375,00 €	50 833,00 €
Rang du dernier éligible métropole	745	745	745	745	745	745
Rang Terres de Montaignu	569	621	723	631	723	727

Pour 2026, la Commune prévoit une recette à hauteur de 45 750 euros correspondant à 90% du montant 2025 (sortie progressive du dispositif).

La dotation de solidarité communautaire

Données	2023	2024	2025	2026
Enveloppe globale	580 028 €	671 692€	768 251 €	728 000,00 €
Contribution Saint-Philbert-de-Bouaine	6 199 €	8 261 €	10 695 €	10 700,00 €
Contribution minorée		2 029 €	117 €	200,00 €
Perception Saint-Philbert-de-Bouaine	60 050 €	64 210 €	71 956 €	72 000,00 €

Les chiffres présentés pour 2026 sont provisoires et doivent être communiqués par la Communauté d'Agglomération de Terres de Montaignu en début d'année 2026

L'attribution de compensation

L'intercommunalité a versé 271 542.71 EUR à la Commune en 2025.

Il est proposé des crédits à hauteur de 275 000 en 2026, prenant en compte l'absence de réduction de crédits lié au financement d'un spectacle des Ephémères (qui n'aura pas lieu sur le territoire communal en 2026).

Recette	2024	2025
Attribution de compensation	275723.00	271542,71

e. Fiscalité Locale

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
731 - Fiscalité locale	1 121 400,00	1 143 761,88	1 162 200,00

Compte	Libellé_compte	Total
73154	Droits de place	1 700,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	500,00
73111	Impôts directs locaux	1 160 000,00
		1 162 200,00

Taxes /Dispositif	Montant perçus en 2024	Montant perçus en 2025	Proposition 2026
Taxe d'habitation	20 100,00 €	8 781,00 €	9 117,00 €
Taxe foncière – propriétés bâties	782 400,00 €	819 762,00 €	851 461,00 €
Taxe foncière – propriétés non bâties	110 000,00 €	98 166,00 €	101 920,00 €
Coefficient correction – compensation perte TH	194 600,00 €	203 251,00 €	200 000,00 €
Compensations exonération TF – Locaux industriels	136 300,00 €	139 546,00 €	104 000,00 €

La présente proposition budgétaire est réalisée , en prenant en compte une évolution des bases de +0.8% et modification des taux de 3%.

Les chiffres provisoires, dans l'attente de la production des données prévisionnelles par les services de l'Etat fin mars 2026 sont les suivants :

SIMULATION	BASES*	TAUX	PRODUITS	COMPENSATIONS	LISSAGE
TAXE D'HABITATION RS	39 711	22,96%	9 117 €	0 €	0 €
TAXE FONCIER BATI	2 315 577	36,77%	851 461 €	200 000 €	0 €
TAXE FONCIER NON BATI	218 629	46,62%	101 920 €	0 €	0 €
TOTAL			962 498 €	200 000 €	0 €

Recettes prévisionnelles

• 1 162 K€

Pour mémoire les taux ont été augmenté de 3% en 2024 afin notamment d'anticiper :

- ***La dépense supplémentaire annuelle liée au coût de fonctionnement de la crèche l'Arbre à bulles qui a été mise en service le 17 mars 2025.***

Au 31 décembre 2025, le reste à charge pour la Commune est estimée à 126 K€ annuel (ce chiffre est provisoire).

- ***La prise en charge financière d'un prélèvement de l'Etat lié au déficit de logements sociaux sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine***

En effet, dans les Communautés d'agglomération organisées autour d'une ville centre de plus de 15 000 habitants, les Communes ont l'obligation d'offrir à leur population un nombre de logements sociaux correspondant à 20 ou 25% de leur parc de résidence. A défaut, la Commune est soumise à un prélèvement financier qui a vocation à être investi, soit par le dispositif de l'aide à la pierre, soit par l'intermédiaire de l'EPF, dans des programmes de construction de logements sociaux.

Aujourd'hui la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dispose d'un parc de logements sociaux correspondant à environ 6.1% de son parc résidentiel (101 logements sociaux pour 1621 logements au total).

L'entrée dans le dispositif de la loi SRU est progressive avec l'application d'un taux de rattrapage lui aussi progressif (10%,15%,50%, 100%) par période triennal.

Pour le territoire de la Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu, les Communes sont exonérées sur la période de 2024 à 2026.

Néanmoins, à partir de 2027, le coût de ce prélèvement (couramment appelé « amende Loi SRU ») pourrait être de l'ordre de 50K€ annuel.

f. Dotations, subventions et participations

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
74 - Dotations, subv et participations	1 444 900,00	1 383 567,01	1 437 300,00

Compte	Libellé_compte	Total_
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	104 000,00
74748	Participations autres communes	15 000,00
74718	Participations Etat autres	233 000,00
744	FCTVA	0,00
742	Dotations aux élus locaux	300,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	73 000,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	660 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	352 000,00
		1 437 300,00

Les dotations

Dotation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	334 050	338 238	343 720	346 378	348 524	352 651	352 000
Dotation de solidarité rurale	431 213	464 181	502 043	543 098	74 200	72 980	73 000
Dotation nationale de péréquation	59 244	71 093	76 811	76 940	581 056	663 108	660 000
Total	824 507	873 512	922 574	966 416	1 003 780	1 088 739	1 085 000

Il est proposé une approche prudente de détermination de ces montants de dotations où le prévisionnel 2026 est comparable au réalisé 2025

Le FCTVA

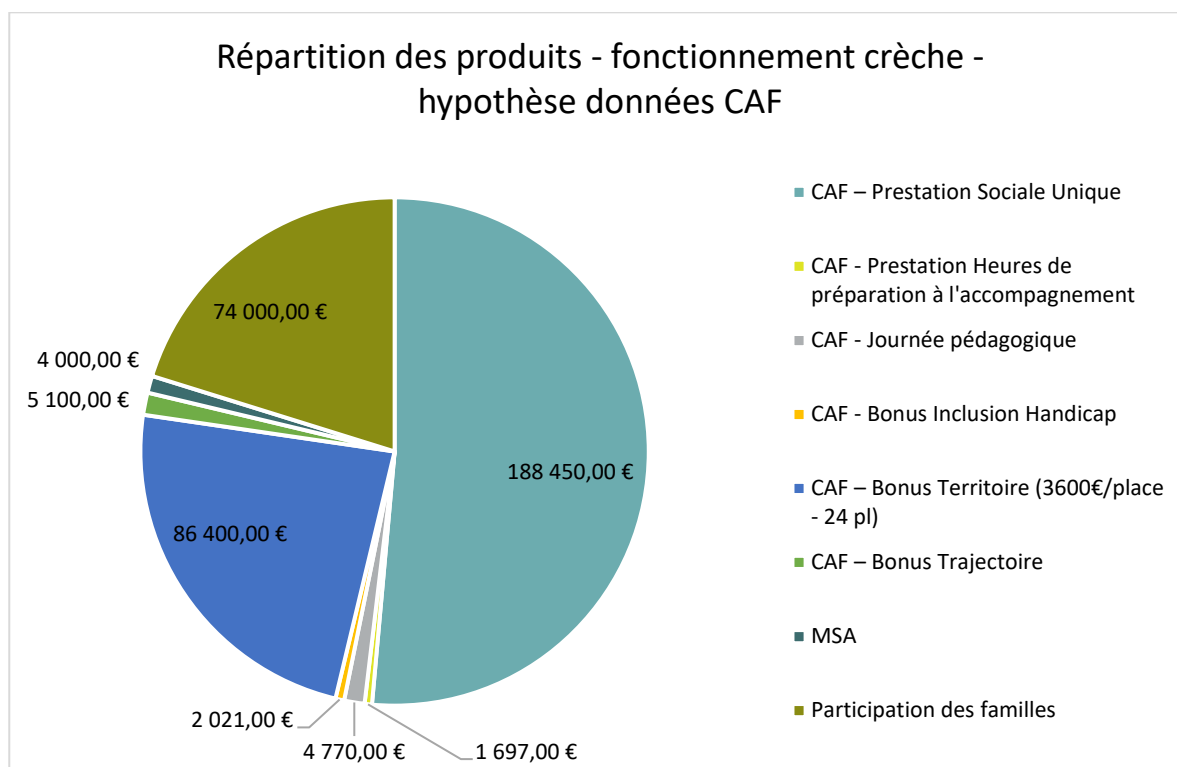
Une approche prudente nous amène à ne pas définir de montant prévisionnel du FCTVA lié aux dépenses de fonctionnement qui est aujourd'hui remis en cause dans les débats parlementaire.

Participation autres commune : redevances diverses

Il est également prévu 15 K EUR euros de redevances liées à l'implantation des éoliennes et l'occupation du toit du restaurant scolaire par des panneaux photovoltaïques.

Le financement de la crèche

Produit	Estimation du montant 2025	Répartition des produits - fonctionnement crèche - Hypothèse prudente	Répartition des produits - fonctionnement crèche - hypothèse données CAF
CAF - Prestation Sociale Unique	118 000 €	175 000,00 €	188 450,00 €
CAF - Prestation Heures de préparation à l'accompagnement	1 250 €	1 248,00 €	1 697,00 €
CAF - Journée pédagogique	3 100 €	4 680,00 €	4 770,00 €
CAF - Bonus Inclusion Handicap	1 750 €		2 021,00 €
CAF - Bonus Territoire (3600€/place - 24 pl)	61 200 €	86 400,00 €	86 400,00 €
CAF - Bonus Trajectoire			5 100,00 €
MSA		0,00 €	4 000,00 €
Participation des familles	50 000 €	74 000,00 €	74 000,00 €
Total	185 300 €	341 328 €	366 438 €



A noter : pour l'année 2026, le coût de fonctionnement de la crèche est estimé à **509 000 euros** soit **un reste à charge pour la Commune compris entre 143 000 et 168 000 euros**.

g. Autres produits de gestion courants

Chapitre_	BP_2025	CA_2025	BP_2026
75 - Autres pdts de gestion courante	86 100,00	91 474,75	84 100,00

Ces recettes correspondent à différents loyers :

- éolienne,
- fermage,
- occupation des salles communales

Le prévisionnel 2026 est prudent : 84.1 K€ EUR correspondant au réalisé 2025 pour les 3 recettes précitées.

3. Les dépenses d'Investissement

Dépenses d'Investissement			
Chapitre / Opération	BP_2025	CA_2025	BP_2026
040 - charges transférées	37 582,00	26 700,00	26 700,00
10226 - Taxes d'aménagement	48 100,00	674,15	48 100,00
1641 - Emprunts	787 833,40	777 833,40	130 333,45
23 - Hors opération	148 752,69	0,00	0,00
41 - Opérations patrimoniales	148 000,00	147 072,69	0,00
Op 091 - Réserves foncières	133 159,00	3 998,23	404 922,04
Op 106 - Promotion communication	18 879,20	14 770,54	4 100,00
Op 109 - Salle de sports	63 945,46	39 117,93	43 300,00
Op 116 - Eglise	57 630,00	595,20	91 489,04
Op 119 - Centre polyvalent	2 500,00	0,00	2 000,00
Op 120 - Centre culturel et de loisirs	10 814,44	9 311,48	19 000,00
Op 127 - Terrain de sports	3 800,00	3 397,02	0,00
Op 130 - Travaux de voirie	489 525,94	381 443,63	236 396,10
Op 136 - Eclairage public	58 300,00	47 961,00	35 074,00
Op 141 - Aménagement du bourg	279 840,28	208 277,97	120 303,44
Op 144 - Plantations	5 000,00	844,38	3 064,24
Op 145 - Mairie	19 857,42	17 304,77	11 000,00
Op 151 - Services techniques	104 441,57	100 412,29	54 570,00
Op 153 - Cimetière	1 000,00	0,00	23 000,00
Op 154 - Foyer des jeunes	500,00	0,00	2 000,00
Op 158 - Théâtre	3 000,00	2 555,00	800,00
Op 159 - Bibliothèque/médiathèque	152 933,65	0,00	224 200,00
Op 160 - Plan Local d'Urbanisme	5 400,00	5 328,00	
Op 162 - Ecole Jacques Golly	16 954,51	16 459,71	8 750,00
Op 163 - Restaurant scolaire	16 000,00	5 636,99	6 143,99
Op 167 - Z.A.C	50 520,00	36 000,00	14 520,00
Op 174 - Agence postale	6 000,00	1 472,52	
Op 176 - Logement d'urgence	70 055,20	5 148,00	80 000,00
Op 178 - Multi-accueil	618 774,09	543 231,97	61 457,70
Op 180 - Espace Vert Les beautés	5 000,00	2 398,04	30 000,00
Op 181 - Renaturation de la cour d'école	125 552,00	119 794,45	576,00
Op 183 - Espace Vert Issoire	23 600,00	8 121,60	0,00
Op 184 - Décoration du centre bourg	5 000,00	0,00	4 000,00
Op 185 - Lotissement du Haut-Beauvais	0,00	0,00	114 900,00
001 - Solde Exé I reporté	406 131,30	406 131,30	0,00
Total général	3 924 382,15	2 931 992,26	1 800 700,00

a. Le solde d'exécution d'investissement

Néant

b. Le remboursement en capital de l'emprunt (cf document annexe)

Il a été décidé en 2024 de recourir à un emprunt de 600K€ pour le financement de la petite crèche. Au regard de la trésorerie disponible, les fonds ont été débloqués seulement le 18 février 2025.

La situation financière de la Commune est saine.

Au 31 décembre 2025, le niveau d'endettement est de 345.56 euros/habitant et la capacité de désendettement est 1.70 ans. (A titre d'information, le seuil critique d'endettement est fixé à 12 ou 14 ans.)

L'Etat de la dette de la Commune au 31 décembre 2025 est le suivant :

	Budget Général
Encours de la dette 31/12/2025	1 270 958.45 euros
Remboursement en capital 2026	130 333.45 euros

c. Taxe d'aménagement

La Commune devra verser à la Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu le montant de taxe d'aménagement perçus pour les travaux réalisés en 2025 par EDS Emballages, entreprise située dans la zone d'activité intercommunale de la Croix Biton. Cette dépense d'investissement est estimée à un montant de 48 100 euros.

d. Opération d'ordre

Des opérations d'ordre non budgétaires sont prévues en recette de fonctionnement et en dépenses d'investissement à hauteur de 26 700 euros dans le cadre de l'amortissement de subventions d'investissement.

f. Le bilan des investissements 2025

Investissement - Bilan des réalisations 2025	Montant en euros TTC
COM° BATIMENT SPORT	891 715,57
Grands Projets	548 379,97
00176 - Logement d'urgence	5 148,00
00178 - Multi-accueil	543 231,97
Programme annuel	343 335,60
00109 - Salle de Sport	39 117,93
00116 - Eglise	595,20
00120 - Centre de loisirs	9 311,48
00127 - Terrain de Sport	3 397,02
00145 - Mairie	17 304,77
00151 - Services Techniques	100 412,29
00158 - Théâtre	2 555,00
00162 - École Jacques GOLLY	16 459,71
00163 - Restaurant scolaire	5 636,99
00174 - Agence postale	1 472,52
00178 - Multi-accueil	147 072,69
COM° URBANISME	395 534,98
Grands Projets	330 924,39
00141 - Aménagement du Bourg	200 272,48
00144 - Plantations	337,82
00180 - Espace Vert Les Beautés	2 398,04
00181 - Végétalisation de la cour d'école	119 794,45
00183 - Espace Vert de l'Issoire	8 121,60
Programme annuel	64 610,59
00106 - Communication	14 770,54
00141 - Aménagement du Bourg	8 005,49
00144 - Plantations	506,56
00160 - Plan Local d'Urbanisme	5 328,00
00167 - Z.A.C.	36 000,00
COM° VOIRIE RESEAUX	429 404,63
Grands Projets	210 412,15
00130 - Travaux de Voirie	163 089,15
00136 - Eclairage Public	47 323,00
Programme annuel	218 992,48
00130 - Travaux de Voirie	218 354,48
00136 - Eclairage Public	638,00
FONCIER	3 998,23
Programme annuel	3 998,23
00091 - Réserves foncières	3 998,23
Total général	1 720 653,41

g. Les propositions d'investissement 2026

Commission / Opération	PROG_ ANNUEL	RAR_2025	GRANDS_ PROJETS	TOTAL_
COM° BATIMENT SPORT	233 140,00	71 570,73	300 000,00	604 710,73
116 - EGLISE	36 500,00	54 989,04		91 489,04
119 - SALLES POLYVALENTES	2 000,00			2 000,00
120 - CCL	19 000,00			19 000,00
145 - MAIRIE	11 000,00			11 000,00
151 - SERVICES TECHNIQUES	53 500,00	1 070,00		54 570,00
158 - THEATRE	800,00			800,00
159 - BIBLIOTHEQUE		4 200,00	220 000,00	224 200,00
162 - ECOLE JACQUES GOLLY	8 750,00			8 750,00
163 - RESTAURANT SCOLAIRE	2 500,00	3 643,99		6 143,99
174- AGENCE POSTALE				0,00
176 LOGEMENT URGENCE			80 000,00	80 000,00
178 - MULTI-ACCUEIL	56 290,00	5 167,70		61 457,70
154 - FOYER_JEUNES_LOCAL 8-11	2 000,00			2 000,00
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	43 300,00			43 300,00
COM° URBANISME	54 520,00	15 043,68	244 900,00	314 463,68
106 - COMMUNICATION		4 100,00		4 100,00
141 - AMENAGEMENT DU BOURG	10 000,00		100 000,00	110 000,00
144 - PLANTATIONS	3 000,00	64,24		3 064,24
153 - CIMETIERE	23 000,00			23 000,00
167 - ZAC	14 520,00			14 520,00
180 - ESPACE VERT LES BEAUTES			30 000,00	30 000,00
184- DECORATION DU CENTRE BOURG	4 000,00			4 000,00
185 - LOTISSEMENT HAUT BEAUVAIS			114 900,00	114 900,00
141 - PL VERDON & SQ PRESSEIR		10 303,44		10 303,44
181 - RENATURATION COUR ECOLE		576,00		576,00
COM° VOIRIE RESEAUX	223 500,00	47 970,10		271 470,10
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	191 500,00	44 896,10		236 396,10
136 - ECLAIRAGE PUBLIC	32 000,00	3 074,00		35 074,00
FONCIER	404 922,04			404 922,04
091 - ACQUISITIONS FONCIERES	404 922,04			404 922,04
Total général	916 082,04	134 584,51	544 900,00	1 595 566,55

OPERATION	DESIGNATION	PROGRAMME ANNUEL	RAR 2025	GRANDS PROJETS	TOTAL
091 - ACQUISITIONS FONCIERES	Réserve foncière	404 922,04 €			404 922,04 €
106 - COMMUNICATION	Vidéo_Présentation commune_Partie 2		2 100,00 €		2 100,00 €
106 - COMMUNICATION	Vidéo_Présentation commune_Partie 3		2 000,00 €		2 000,00 €
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	Bar foot - Réfection pignon bar	1 500,00 €			1 500,00 €
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	Bar foot - Local de rangement intérieur vestiaire (conteneur)	10 000,00 €			10 000,00 €
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	Boulodrome - Etude et réalisation dossier travaux de cloisonnement	4 200,00 €			4 200,00 €
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	Boulodrome - Bureau de contrôle	2 000,00 €			2 000,00 €
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	Boulodrome - ouverture	5 500,00 €			5 500,00 €
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	Peinture vestiaire basket	9 500,00 €			9 500,00 €
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	SdS - Panneau motorisé	7 600,00 €			7 600,00 €
109 - S_SPORTS_BAR_FOOT_BOULO	SdS - Elec detecteur, éclairage	3 000,00 €			3 000,00 €
116 - EGLISE	Eglise - Mission partielle de maîtrise d'oeuvre	34 000,00 €			34 000,00 €
116 - EGLISE	Support Navette		500,00 €		500,00 €
116 - EGLISE	Restauration_Navette		2 000,00 €		2 000,00 €
116 - EGLISE	Vitrine_Armoire forte_Croix processionnelle_Eglise		52 085,04 €		52 085,04 €
116 - EGLISE	Restauration_Croix processionnelle XVIè		2 904,00 €		2 904,00 €
119 - SALLES POLYVALENTES	Reprise des soubassement	2 000,00 €			2 000,00 €
120 - CCL	Centrale Alarme	3 000,00 €			3 000,00 €
120 - CCL	Mise aux normes local rangement et volets roulants	15 000,00 €			15 000,00 €
120 - CCL	Enveloppe non affectée électroménager	1 000,00 €			1 000,00 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Programme voirie 2026	150 000,00 €			150 000,00 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Signalisation horizontale et verticale	7 000,00 €			7 000,00 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Poteau incendie	8 500,00 €			8 500,00 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Abri bus	1 000,00 €			1 000,00 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	2 caméras de chasse	1 000,00 €			1 000,00 €

130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Enveloppe pour tvx vidéoprotection	15 000,00 €			15 000,00 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Travaux du passage de la byretière	9 000,00 €			9 000,00 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Vidéoprotection_Cablage, raccordement, génie civil		11 824,50 €		11 824,50 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Programme voirie 2025_Lot 1				- €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Peinture routière et panneaux_Ségouinière_RD74A		2 988,96 €		2 988,96 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Peinture routière_Panneaux_RD74		4 188,24 €		4 188,24 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Marquage au sol_Résine		24 975,34 €		24 975,34 €
130 - TRAVAUX DE VOIRIE	Fournitures_Abribus_La Vrigniae_La Blinière		919,06 €		919,06 €
136 - ECLAIRAGE PUBLIC	PROGRAMME DE RENOVATION D'ECLAIRAGE VETUSTE	15 000,00 €	-		15 000,00 €
136 - ECLAIRAGE PUBLIC	Place des halles - éclairage	10 000,00 €	-		10 000,00 €
136 - ECLAIRAGE PUBLIC	Transfert de l'éclairage de Zac T3 et T4	5 000,00 €	-		5 000,00 €
136 - ECLAIRAGE PUBLIC	Enveloppe non affectée	2 000,00 €	-		2 000,00 €
136 - ECLAIRAGE PUBLIC	Eclairage boviduc rue du Brennus / RD74_L.EC.262.21.001		3 074,00 €		3 074,00 €
141 - AMENAGEMENT DU BOURG	Subvention d'investissement du budget général au budget annexe CCLV - travaux cellule co 3			100 000,00 €	100 000,00 €
141 - AMENAGEMENT DU BOURG	Projets CME	5 000,00 €			5 000,00 €
141 - AMENAGEMENT DU BOURG	Fournitures et mobilier urbain	5 000,00 €			5 000,00 €
141 - PL VERDON & SQ PRESOIR	Aménagement Place Verdon Phase 2_Maçonnerie et Aménagement paysager		1 728,00 €		1 728,00 €
141 - PL VERDON & SQ PRESOIR	MOE_Square Arbre à bulles		540,00 €		540,00 €
141 - PL VERDON & SQ PRESOIR	Aménagement Square du Pressoir_Lot 1_VRD		2 919,72 €		2 919,72 €
141 - PL VERDON & SQ PRESOIR	Raccordement Elec_Place Verdon_Consuel		335,95 €		335,95 €
141 - PL VERDON & SQ PRESOIR	Bordures_Aménagement de sécurité		2 682,17 €		2 682,17 €
141 - PL VERDON & SQ PRESOIR	Bordures_Anti-stationnement Esplanade		2 097,60 €		2 097,60 €
144 - PLANTATIONS	Végétaux divers	3 000,00 €			3 000,00 €
144 - PLANTATIONS	Plantations_Square de l'Issoire		64,24 €		64,24 €
145 - MAIRIE	Aménagement Bureau Léana / Estelle	2 000,00 €			2 000,00 €
145 - MAIRIE	Pupitre du Maire en plexi	1 000,00 €			1 000,00 €
145 - MAIRIE	Logiciel Alarme	5 000,00 €			5 000,00 €
145 - MAIRIE	centrale alarme	3 000,00 €			3 000,00 €
151 - SERVICES TECHNIQUES	Equipement ST	5 000,00 €			5 000,00 €
151 - SERVICES TECHNIQUES	Robot tondeuse ou tondeuse ou camion	36 000,00 €			36 000,00 €

151 - SERVICES TECHNIQUES	Centrale alarme	3 000,00 €	3 000,00 €
151 - SERVICES TECHNIQUES	Batiment stockage extérieur	6 000,00 €	6 000,00 €
151 - SERVICES TECHNIQUES	Materiel de nettoyage	3 500,00 €	3 500,00 €
151 - SERVICES TECHNIQUES	Pompe de chantier Mono 0.4KW	690,00 €	690,00 €
151 - SERVICES TECHNIQUES	Fourniture_Aiguille polyester 50m_STEC	380,00 €	380,00 €
153 - CIMETIERE	Colombarium - 16 places	16 000,00 €	16 000,00 €
153 - CIMETIERE	Cavurne - 6 cavurnes	2 000,00 €	2 000,00 €
153 - CIMETIERE	Cimetière	5 000,00 €	5 000,00 €
154 - FOYER_JEUNES_LOCAL 8-11	centrale alarme	2 000,00 €	2 000,00 €
158 - THEATRE	réfection siege	800,00 €	800,00 €
159 - BIBLIOTHEQUE	AMO	60 000,00 €	60 000,00 €
159 - BIBLIOTHEQUE	Etude et MOE	160 000,00 €	160 000,00 €
159 - BIBLIOTHEQUE	RAR 2021_Médiathèque_Convention AG31SPL_ AMO FAISABILITE_TRVX	4 200,00 €	4 200,00 €
162 - ECOLE JACQUES GOLLY	Panneau de basket	750,00 €	750,00 €
162 - ECOLE JACQUES GOLLY	EJG_Matériel pédagogique	3 000,00 €	3 000,00 €
162 - ECOLE JACQUES GOLLY	Climatiseurs mobiles	5 000,00 €	5 000,00 €
163 - RESTAURANT SCOLAIRE	Remplacement ampli et platine_Restaurant scolaire	3 643,99 €	3 643,99 €
163 - RESTAURANT SCOLAIRE	Remplacement gros matériel du restaurant	2 500,00 €	2 500,00 €
167 - ZAC	Participation communale - Dernière partie de travaux de la rue du stade	14 520,00 €	14 520,00 €
174- AGENCE POSTALE		- €	- €
176 LOGEMENT URGENCE	Aménagement Logement urgence_Coordination sécurité	907,20 €	907,20 €
176 LOGEMENT URGENCE	Enveloppe travaux	74 092,80 €	74 092,80 €
176 LOGEMENT URGENCE	MOE_Rénovation Logement d'urgence	3 000,00 €	3 000,00 €
176 LOGEMENT URGENCE	Bureau de contrôle	2 000,00 €	2 000,00 €
176 LOGEMENT URGENCE	Diagnostic sécurité incendie_Logement d'urgence	- €	- €
178 - MULTI-ACCUEIL	Multi accueil- Maitrise d'oeuvre	2 254,69 €	2 254,69 €
178 - MULTI-ACCUEIL	PETITE CRECHE_Contrôle technique	960,47 €	960,47 €
178 - MULTI-ACCUEIL	Petite crèche_Raccordement fibre	747,60 €	747,60 €
178 - MULTI-ACCUEIL	Aménagement crèche_Rayonnage de rétention,IPN,verrous,butée de porte	313,57 €	313,57 €
178 - MULTI-ACCUEIL	Rideaux occultants_Crèche	537,00 €	537,00 €

178 - MULTI-ACCUEIL	Crèche_Fourniture_Jeux, jouets		354,37 €	354,37 €
178 - MULTI-ACCUEIL	Pergola	41 800,00 €		41 800,00 €
178 - MULTI-ACCUEIL	Store côté école	1 500,00 €		1 500,00 €
178 - MULTI-ACCUEIL	Store intérieur chambre	2 000,00 €		2 000,00 €
178 - MULTI-ACCUEIL	4 - Mobilier crèche - 1 tabouret assise debout ASM	400,00 €		400,00 €
178 - MULTI-ACCUEIL	3 - Mobilier crèche - 1 fauteuil sieste	200,00 €		200,00 €
178 - MULTI-ACCUEIL	2 - Mobilier crèche - 1 meuble en hauteur	650,00 €		650,00 €
178 - MULTI-ACCUEIL	1 - Mobilier crèche - 1 lit bébé	740,00 €		740,00 €
178 - MULTI-ACCUEIL	Ventilation stockage sous sol - supprimer le 12/01/2026			- €
178 - MULTI-ACCUEIL	Piège à eau et plots béton pergola	2 000,00 €		2 000,00 €
178 - MULTI-ACCUEIL	centrale alarme	7 000,00 €		7 000,00 €
180 - ESPACE VERT LES BEAUTES	EV des beautés - architecte paysagiste		30 000,00 €	30 000,00 €
181 - RENATURATION COUR ECOLE	MOE_Renaturation de la cour d'école Jacques Golly_Tranche optionnelle		576,00 €	576,00 €
184- DECORATION DU CENTRE BOURG	DECO + laser noel	4 000,00 €		4 000,00 €
185 - LOTISSEMENT HAUT BEAUVAIS	Accompagnement Vendée Expansion pour l'aménagement du quartier du Haut Beauvais		37 300,00 €	37 300,00 €
185 - LOTISSEMENT HAUT BEAUVAIS	Maîtrise d'œuvre urbaine		48 000,00 €	48 000,00 €
185 - LOTISSEMENT HAUT BEAUVAIS	Géomètre		6 000,00 €	6 000,00 €
185 - LOTISSEMENT HAUT BEAUVAIS	BE écologue		12 000,00 €	12 000,00 €
185 - LOTISSEMENT HAUT BEAUVAIS	BE géotechnique		4 800,00 €	4 800,00 €
185 - LOTISSEMENT HAUT BEAUVAIS	Etude de marché immobilier, logements, commerces		4 800,00 €	4 800,00 €
185 - LOTISSEMENT HAUT BEAUVAIS	Divers		2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL		916 082,04 €	134 584,51 €	544 900,00 €
				1 595 566,55 €

Rétrospective sur la petite crèche

Son plan de financement

Dépenses	Montant en euros HT	Recettes	Montant en euros HT
Travaux	1 166 331,83 €	Subvention Etat DSIL	200 000,00 €
Mobilier et matériel	62 367,90 €	Subvention Etat FONDS VERT	152 500,00 €
AMO	39 925,13 €	SyDEV STD - TRT - ACCOMPAGNEMENT - RENOVATION	12 200,00 €
Maîtrise d'œuvre	124 703,93 €	ADEME FONDS CHALEUR	6 000,00 €
Etude STD	2 800,00 €	REGION	51 547,00 €
Etude TRT	13 750,00 €	CC - fonds de concours	75 000,00 €
Etude Géotechnique	6 340,64 €	CAF	432 000,00 €
Divers (CT, CSPS, géomètre, logo)	21 747,01 €	Emprunt	400 000,00 €
		Autofinancement	108 719,44 €
Total dépenses	1 437 966,44 €	Total Recettes	1 437 966,44 €

La petite crèche	1 737 000 € (2023-2026) dont
Réalisé – 2022 – hors AP/CP	36 200 €
Réalisé - 2023	112 600 €
Réalisé 2024	1 078 500 €
Réalisé 2025	543 232 €
Prévisionnel 2026	2 700 €

L'autorisation de programme – crédit de paiement n°001-Petite Crèche

Elle nécessite l'actualisation suivante :

Autorisation de programme (en € TTC) N°001- Petite crèche	Crédits de paiement			
	2023	2024	2025	2026
Situation antérieure – 1 810 000 €	112 555.48	1 078 500.22	618 944.30	0.00
Actualisation – 72 000 €	0.00 €	0.00 €	-75 700.00 €	+2 700.00
Situation après actualisation 1 737 000 €	112 555.48 €	1 078 500.22 €	543 244.3 €	2 700.00

4. Les recettes d'Investissement

Recettes d'Investissement			
Chapitre_Opération	BP_2025	CA_2025	BP_2026
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté			345 165,58
040 - Op.ordre transf e sect°	233 780,23	237 400,41	307 875,09
041 - Opérations patrimoniales	148 000,00	147 072,69	
10222 - F.C.T.V.A	150 000,00	288 258,76	220 000,00
10226 - TAXE AMENAGEMENT	61 300,00	48 799,82	15 000,00
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	792 975,29	792 975,29	563 018,51
16 - EMPRUNT	1 225 000,00	1 225 000,80	
2031 - frais d'études hors op	148 752,69	0,00	0,00
021 - Virt de la section de fonctionnement	407 009,39		117 194,09
Op 106 - Promotion Communication	0,00	0,00	
Op 116 - Eglise	29 250,00	0,00	30 027,73
Op 120 - Centre culturel et de loisirs	10 049,85	0,00	
Op 130 - Travaux de voirie	30 000,00	30 000,00	
Op 141 - Aménagement du bourg	89 420,20	75 420,20	14 000,00
Op 160 - PLU	982,50	0,00	
Op 178 - Multi-Accueil	597 862,00	432 229,87	155 377,00
Op 181 - Renaturation de la cour d'école	0,00	0,00	33 042,00
Total général	3 924 382,15	3 277 157,84	1 800 700,00
Résultat d'investissement		345 165,58	

a. Le solde d'exécution d'investissement

Le solde d'exécution d'investissement 2025 est de + 345 165.58 euros.

b. L'emprunt

Il n'est pas prévu d'emprunt pour 2026.

c. Le FCTVA

En 2026, une recette de 220 K EUR de FCTVA est envisagée sur les dépenses d'équipement 2025.

d. L'affectation du résultat de fonctionnement

Comme tous les ans, il est proposé que l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'année N-1 (2025) soit affecté en investissement : 563 018.51 euros.

e. Les subventions d'investissement

Il reste à percevoir en 2026 :

- 30027.73 euros de subvention de la DRAC et de la Région pour la réhabilitation et le mise en valeur de la croix processionnelle,
- 14 000 euros de subvention de la Région pour la création des point d'arrêt routier prioritaire rue du commerce
- 155 377 euros de l'Etat, du SyDEV et de l'ADEME pour le financement des travaux de construction de la crèche,
- 33042 euros de l' Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la renaturation de la cour d'école.

C. Budget annexe cellules commerciales Le Verdon

Concernant **le budget annexe des cellules commerciales le Verdon**, l'acquisition des deux cellules commerciales pour l'accueil d'un fleuriste et d'une couturière a été finalisée en novembre 2021 avec une entrée dans les locaux fin novembre.

Le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition de deux cellules commerciales au sein de l'immeuble l'Esplanade pour un montant de 346 808,75 euros HT qui ont été livrées en septembre 2024.

La cellule n° 2 accueille un salon de coiffure tandis que la cellule n° 3 est encore libre.

La Commune a remboursé en 2025 l'emprunt nécessaire à l'acquisition des quatre cellules de la place Verdon soit 9250.19 euros d'intérêt et 21 250 euros de capital.

Elle devra rembourser en 2026 :

- 8 739.91 euros d'intérêt,
- 21 250 euros de capital pour les quatre cellules.

L'équilibre financier est réalisé concernant l'emprunt principal des cellules Le Verdon par la perception de deux loyers dont la recette est estimée à 13 100 euros annuel pour 2026

Il est prévu en 2026 la perception de 12 mois de loyers pour les deux locaux commerciaux de l'immeuble Le Verdon ainsi que le local n°2 de l'immeuble l'Esplanade. Aucun Loyer n'est prévu pour le local n°3 de l'immeuble l'Esplanade dans la mesure où la Commune n'a pas de visibilité sur un projet d'installation d'un commerce.

La commune prévoit une enveloppe de 100 000 euros pour la réalisation de travaux de sol, plafond et mur de cette dernière cellule commerciale

Concernant le financement des 2 cellules commerciales de l'immeuble l'Esplanade:

- un emprunt de 225 000 EUR a été réalisé sur 20 ans (taux 3,73%),
- une subvention de 40 000 EUR et un fonds de concours de 75 000 euros ont été obtenus auprès du Département de la Vendée et de la Communauté d'agglomération de Terres de Montaigu. Les soldes de ces subventions ont été versés en 2025.
- L'amortissement du bien se fera une durée de 30 ans,
- Une subvention exceptionnelle de fonctionnement à hauteur de 25 000 euros a été versée par le budget général de la Commune en 2023.
- Une subvention d'équilibre de 13 100 euros est de nouveau proposé en 2026 (13000€ en 2025).
- Il est également proposé une subvention d'investissement de 100 000 euros pour le financement des travaux de la cellule commerciale n° 3 de l'immeuble l'Esplanade.

Budget Cellule commerciale Le Verdon 2026 - Synthèse

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	BP_2025	CA_2025	BP_2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011 - Charges à caractère général	4 200,00 €	3 440,39 €	5 866,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la sect° d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - Opé.d'ordre de transfert entre sections	24 394,09 €	24 394,09 €	24 394,09 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	15 245,21 €	9 250,19 €	8 739,91 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	43 839,30 €	37 084,67 €	39 000,00 €
Recettes de fonctionnement			
Chapitre	BP_2025	CA_2025	BP_2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 922,45 €	2 922,45 €	834,33 €
013 - Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 - Op.ordre_transf_sections	0,00 €	0,00 €	3 928,57 €
70 - Prod services, domN ventes directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations, subv et participations		13 006,87 €	12 247,10 €
75 - Aut pro gest° cour	40 916,85 €	21 989,68 €	21 990,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	43 839,30 €	37 919,00 €	39 000,00 €
Résultat de fonctionnement		834,33 €	0,00 €

Dépenses d'Investissement			
Chapitre	BP_2025	CA_2025	BP_2026
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	81 489,98 €	81 489,98 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunt	21 250,00 €	21 250,00 €	21 250,00 €
Op 101 - Local commerciale - 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op 102 - Local commerciale - 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op 103 - Local commerciale - 02 Esplanade	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op 104 - Local commerciale - 03 Esplanade	3 144,09 €		99 821,43 €
040 - Op ordre e sect°			3 928,57 €
Total général	105 884,07 €	102 739,98 €	125 000,00 €

Recettes d'Investissement			
Chapitre	BP_2025	CA_2025	BP_2026
001 - Solde d'exécution I reporté			3 144,09 €
040 - Op ordre transf e sect°	24 394,09 €	24 394,09 €	24 394,09 €
10 - Dotation, fonds divers	989,98 €	989,98 €	0,00 €
16 - Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O21 - Virt de section F			
Op 101 - Local commerciale - 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op 102 - Local commercial - 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op 103 - Local commerciale - 1	41 860,00 €	41 860,00 €	0,00 €
Op 104 - Local commercial - 2	38 640,00 €	38 640,00 €	97 461,82 €
Total général	105 884,07 €	105 884,07 €	125 000,00 €

Résultat d'investissement	3144,09 €
---------------------------	-----------